



République Islamique de Mauritanie

Ministère des Finances

Projet "Initiative Pauvreté-Environnement-Phase 3"

RAPPORT DE LA
REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES EN MAURITANIE

Décembre 2014

Préparé par :
Abderrahim DIDI et Sidaty DAH

Initiative Pauvreté Environnement -Mauritanie

En s'alignant sur les priorités nationales, le programme Initiative Pauvreté - Environnement (IPE-Mauritanie) dans sa troisième phase a pour objectif global de faciliter l'intégration de la problématique Pauvreté - Environnement dans les stratégies de développement de la Mauritanie et d'institutionnaliser la prise en compte de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les processus de planification, de suivi - évaluation et de budgétisation des actions de développement. L'IPE Mauritanie (IPE/phase 3) est financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Gouvernement mauritanien.

Le projet vise ainsi à appuyer l'intégration effective des objectifs pauvreté-environnement dans le processus de planification des politiques publiques, et leur prise en compte dans les instruments nationaux de budgétisation et les mécanismes de financements innovants.

Mis en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), le Ministère des Finances (MF) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), cette 3ème phase du projet IPE consiste à aider à une meilleure intégration des questions P-E dans les budgets.

IPE/phase 3 couvre la période comprise entre 2014 et 2017 et est bâti autour de trois produits spécifiques :

Produit 1: Les questions pauvreté -environnement intégrées dans les politiques nationales et locales , les plans de développement , les cadres intersectoriels de planification et de suivi-évaluation sont mis es en œuvre

Produit 2: Les liens pauvreté –environnement et changement climatique sont intégrés dans la Planification budgétaire nationale et la promotion des investissements innovants

Produit 3: Des projets /programmes sectoriels (développement rural, industries extractives, pêche et hydraulique) à fort impact sur la réduction de la pauvreté sont incorporés dans le budget national

Sommaire

RESUME ANALYTIQUE	7
INTRODUCTION.....	10
CHAPITRE (1) : CARACTERISTIQUES DU CONTEXTE NATIONAL	13
1.1. Manifestations	13
1.2. Défis	15
CHAPITRE (2) : DEFINITION DU CONTENU DES DEPENSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	16
2.1. Périmètre organisationnel.....	17
2.1.1. Surveillance, prévision, vigilance et alerte.....	17
2.1.2. Activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays.....	17
2.1.3. Activités d'atténuation des émissions du gaz à effet de serre	17
2.1.4. Activités d'adaptation aux changements climatiques.....	18
2.2. Nature des dépenses	18
2.2.1. Dépenses directes	19
2.2.2. Dépenses indirectes	19
CHAPITRE (3) : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	21
3.1. Cadre juridique	21
3.2. Cadre institutionnel	22
3.2.1. Les acteurs publics	23
3.2.2. Autres acteurs.....	26
CHAPITRE (4). ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES LIEES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	27
4.1. Dynamique des dépenses globales	28
4.2. Ventilation économique des dépenses.....	31
4.3. Ventilation sectorielle des dépenses.....	32
4.4. Ventilation par nature des dépenses	34
4.4.1. Les dépenses directes	34
4.4.2. Les dépenses indirectes	35
4.5. Ventilation des dépenses par structure	39
4.6. Benchmarking	40
CHAPITRE (5). OPPORTUNITES DE FINANCEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	42
5.1. Etat actuel de la mobilisation	42
5.2. Opportunités de financement.....	43
CHAPITRE (6). RECOMMANDATIONS	46
6.1. Intégration des changements climatiques dans la planification stratégique.	46

6.2. Mobilisation de ressources financières.....	47
6.3. Gouvernance des changements climatiques.	48
ANNEXES	50
Annexe 1: Termes de référence	50
Annexe 2: Tableaux des dépenses de lutte contre les changements climatiques.	56
Annexe 3 : Liste des parties prenantes et des personnes rencontrées.....	59
Annexe 4: Références bibliographiques.....	61

Tableaux

Tableau 1. Inventaire des textes juridiques traitant des changements climatiques.....	21
Tableau 2. Evolution des dépenses du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.....	30
Tableau 4 : Dépenses directes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.	35
Tableau 5 : Dépenses indirectes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.	36
Tableau 6: Dépenses indirectes de fonctionnement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.....	36
Tableau 7 : Dépenses indirectes d'investissement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.....	39

Figures

Figure 1 : Evolution des Dépenses de lutte contre les changements climatiques et les subventions des énergies en % des dépenses totales de l'Etat hors dette, 2010-2014.	31
Figure 2 : Parts des dépenses de fonc et d'invest en % des dep tot de changement climatique, 2008-2014.....	32

Abréviations et Acronymes

ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AFD	Agence Française pour le Développement
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
APAUS	Agence Pour l'Accès Universel aux Services de Base
BCI	Budget consolidé d'investissement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNME	Cellule Nationale de la Maitrise de l'Energie
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAD	Base de Données sur l'Aide pour le Développement
ECHAM ₄	Modèle Climatique du Centre Européen de Hambourg
ENR	Energie Renouvelable
EOLMA	Programme Eolien de la Mauritanie
Eq-CO ₂	Equivalent de Dioxyde du Carbone
FA	Fond d'Adaptation
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique Et Social
FED	Fond Européen pour le Développement
FEM	Fond de l'Environnement Mondial
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FV	Fond Vert pour le climat
GDM	Gouvernement de la Mauritanie
GES	Gaz à Effet de serre
GICS	Agence Japonaises de Coopération
GIZ	Coopération Allemande
HADCM ₃	Modèle Climatique du Hadley Centre (UK)
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
MA	Ministère de l'Agriculture
MAED	Ministère Affaires Economiques et Développement
MDP	Mécanismes du Développement Propre
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère Environnement et Développement Durable
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur

MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MHA	Ministère de l'Hydraulique et d l'Assainissement
MICAT	Ministère Industrie, Commerce, Artisanat et Tourisme
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines
MRO	Ouguiya Mauritanienne (Unité monétaire de la Mauritanie)
MS	Ministère de la Santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	objectifs du millénaire pour le développement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Météorologie
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PANE2	Programme d'Action National pour l'Environnement
PED	Pays en voie de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Seconde Communications Nationales
SNDD	Stratégies Nationale de Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
SOLARMA	Programme Solaire de la Mauritanie
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
TCN	Troisième Communications Nationales
UCRE	Unité Certifiée de Réduction d'Emission
UM	Unité Monétaire Mauritanienne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNPM	Union Nationale du Patronat de Mauritanie
US\$ or USD	Dollar des Etats Unies

RESUME ANALYTIQUE

1. La présente revue des dépenses publiques de la lutte contre les changements climatiques a été commanditée par le Projet Initiative Pauvreté-Environnement, un programme conjoint du Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) et Programme de L'Environnement des Nations Unies (PNUE) , et le Gouvernement de la Mauritanie, et dont la troisième phase met l'accent, en autres, sur une meilleure intégration de la problématique des changements climatiques dans la planification stratégique et budgétaire du pays.
2. Elle vise à conduire une analyse des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014 et à proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ces dépenses et la mobilisation des ressources à travers une meilleure intégration de cette problématique dans le processus de programmation stratégique et budgétaire du pays.
3. Cette revue a utilisé plusieurs sources d'informations (Conventions internationales, Documents et données de programmes et de projets, études et rapports sectoriels, données budgétaires du Ministère du Finance (MF), du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) et des agences concernées).
4. Elle a rappelé les principaux éléments du contexte national qui se caractérise par une vulnérabilité extrême aux changements climatiques lesquels prennent de nombreuses formes (désertification, dégradation du couvert végétal, dégradation des sols, ensablement, déficit à la pénurie en eau, perte de la biodiversité et dégradation du cadre de vie en milieu urbain) et constituent de réels défis pour le pays (faible intégration des changements climatiques dans la programmation stratégique et budgétaire, absence d'un système d'assurance contre les risques liés aux changements climatiques, etc.).
5. Elle a procédé à une délimitation du contour des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques à travers la délimitation du périmètre organisationnel et la définition de la nature de ces dépenses. Dans ce cadre, elle a montré aussi que ces dépenses sont soit directes soit indirectes et qu'elles sont regroupées en trois (3) composantes.
6. La revue a présenté et décrit le cadre légal et institutionnel qui régit et encadre les changements climatiques en Mauritanie et a montré que celui-ci est relativement exhaustif mais peu adapté aux exigences et aux enjeux de cette problématique.
7. La revue a aussi procédé à une analyse des dépenses publiques de la lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014. Elle a conduit un examen de la

dynamique des dépenses totales et leur analyse selon la ventilation économique, par nature, par structure et par secteur.

8. Dans ce cadre, elle a, tout d'abord, rappelé que la collecte et l'analyse des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques se sont confrontées à une série de difficultés.

9. Elle a ensuite indiqué que les dépenses exécutées de lutte contre les changements climatiques sont restées relativement faibles représentant en moyenne annuelle 0,8% des dépenses totales de l'Etat hors dette sur la période d'analyse (contre 3,4% pour les énergies conventionnelles) et ce en dépit d'un taux de croissance très élevé (en moyenne) mais aussi très irrégulier alternant des signes positifs et négatifs avec de fortes amplitudes. Leur volume ayant atteint en 2012 son pic se situant à 10,5 milliards d'ouguiyas (36,5 Millions US\$) alors qu'il n'était que de seulement 51 millions d'ouguiyas (181000 US\$) en 2008 soit respectivement 2,5 % et 0,02% du budget de l'Etat avec un taux d'exécution moyen qui a été sensiblement élevé se situant à 97,5%. L'analyse des dépenses de lutte contre les changements climatiques a aussi permis de constater que celles-ci ont été essentiellement i) orientées vers l'investissement avec 93,7% des dépenses totales en moyenne l'an, ii) dominées par les énergies renouvelables à hauteur de 89,5%, iii) de nature indirectes avec 67,4% et iv) qu'elles proviennent notamment du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines MPEM avec 89,6%.

10. Elle a toutefois montré que les dépenses dans les domaines de la résilience (Adaptation aux changements climatiques) et de la sécurité énergétique ont été relativement importantes.

11. L'analyse a également indiqué que la mobilisation des ressources par le pays en faveur de la lutte contre les changements climatiques a été très faible en lien avec les écarts significatifs entre les contenus des communications et la mise en œuvre des actions. Ce constat met la Mauritanie en situation de retard comparativement aux pays de la sous-région dont la plupart ont déjà leur propre stratégie climatique (pays de l'UMOA) et certains ont adopté la «croissance verte» comme stratégie de stimulation simultanée de la croissance et de la durabilité de l'environnement (Maroc). L'analyse souligne, en revanche, que de nombreuses opportunités de financements existent et pour lesquelles la Mauritanie est éligible. Ces opportunités couvrant tant des fonds déjà disponibles que des opportunités potentielles. Les articles 4.8 et 4.9 de la CCNUCC ainsi que l'article 3.14 du protocole de Kyoto exigent de la part des parties prenantes de prendre des mesures de minimisation des effets pervers du changement climatique sur PED et en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA). C'est ainsi que depuis 2002, plus d'une vingtaine (20) de fonds mondiaux ont été mis en place (Exemples : Fonds d'adaptation, FEM, Fast Start, Fonds Vert, Fonds d'Investissement pour le Climat, MDP, REDD+, etc.).¹

¹ Voir paragraphe 5.2

12. La revue a, enfin, recommandé, en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses et la mobilisation des ressources de lutte contre les changements climatiques, d'agir sur plusieurs aspects. Dans ce cadre, elle a recommandé d'améliorer notamment l'intégration des changements climatiques dans la planification stratégique et budgétaire, de favoriser la mobilisation des ressources financières internationales et d'améliorer la gouvernance de la problématique.

13. La revue considère que la mise en application de ces recommandations devra permettre de mieux valoriser l'effort national dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques à travers une prise en compte des dépenses de la résilience et de la sécurité énergétique comme dépenses de changements climatique augmentant ainsi la capacité nationale de mobilisation des ressources financières dans le domaine des CC.

INTRODUCTION

14. La Mauritanie a signé la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 12 juin 1992 et l'a ratifié le 20 janvier 1994. Cette convention est entrée en vigueur le 20/04/94, comme pays non Annexe I¹ faisant partie du groupe des pays les moins avancés (PMA).

15. Aussi, la Mauritanie, malgré le faible de niveau de sa participation dans le réchauffement climatique (2,1 tonnes Eq-CO₂/habitant d'émission total, 0,49 tonnes Eq-CO₂/habitant d'émission énergétique)², fait face à des risques réels en termes des effets du changement climatique (qui sont présentés dans le chapitre 2).

16. D'ailleurs, le changement climatique y est aujourd'hui une réalité et ses conséquences sont déjà sensibles dans l'environnement et les modes de vie du pays. En effet, le changement climatique impose déjà des coûts significatifs sur l'effort du développement du pays, principalement en raison de la nécessité de s'adapter dans tous les secteurs à un climat de plus en plus hostile (sécheresses chroniques, inondations, vagues de chaleur...). Aussi, et d'après les scénarii climatiques observés en Mauritanie, le changement climatique pourrait s'amplifier par le biais d'une raréfaction accrue de l'eau (sécheresse et réchauffement), d'une fréquence accrue des inondations (ce qui s'accompagne en général de mauvaises récoltes et des pénuries alimentaires) et de la perte accélérée de la biodiversité et du déclin des services rendus par les écosystèmes.

17. Les analystes considèrent, qu'en dépit des efforts déjà entrepris en vue de limiter les impacts du changement climatique, les analystes (CCNUCC) le pays devra accroître les efforts et les ressources pour lutter contre les conséquences négatives des changements climatiques. Dans cette perspective, le changement climatique mérite une plus grande place dans les priorités nationales stratégiques non seulement en tant que problème environnemental mais aussi en tant que défi pour le développement humain et la croissance économique. Dans cette optique, les mesures destinées à relever les défis engendrés par le changement climatique devront être pleinement intégrées aux efforts de Développement du pays. D'ailleurs le pays devra subir une pression croissante d'adopter un régime de croissance à faible teneur en carbone. Il bénéficiera toutefois des ressources inestimables pouvant participer aux efforts d'atténuation des émissions des GES.

18. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente revue qui est initiée par le Projet "Initiative Pauvreté-Environnement-Phase 3", un programme conjoint du Programme de

1. A l'Annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques figurent les pays qui étaient membres de l'OCDE en 1992, onze pays qui ont entrepris un processus de transition vers une économie de marché et la Communauté économique européenne. Les parties à la Convention-cadre citées à l'Annexe I sont convenues, au plan national, d'adopter des politiques et de prendre des mesures visant à atténuer le changement climatique.

2. Inventaire des GES de la troisième communication nationale 2012.

Développement des Nations Unis (PNUD) et Programme de L'Environnement des Nations Unies (PNUE), dans son action de renforcement des capacités nationales du pays, dans le domaine d'intégration des objectifs Pauvreté-Environnement dans les processus de planification et de mise en œuvre des stratégies et budgets nationaux pour un développement durable.

19. La revue vise à procéder à une analyse des dépenses publiques destinées à la lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014 aussi bien celles financées sur des ressources propres de l'Etat que celles financées par ses partenaires techniques et financiers. Elle vise également à proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses et la mobilisation des ressources destinées à la lutte contre les changements climatiques à travers une meilleure intégration de cette problématique dans le processus de programmation stratégique et budgétaire du pays. L'objectif de cette études est « d'examiner comment les dépenses relatives aux changements climatiques ont jusqu'à présent été prises en compte dans le processus budgétaire (préparation et exécution), et de proposer des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques » (Annexe 1)

20. La revue a été réalisée en appliquant la méthodologie telle que fixée les termes de références de l'étude (voir annexe 1) laquelle a comporté les principales étapes ci-dessous:

- **La revue documentaire** : à travers la collecte et l'exploitation des informations disponibles, en particulier les documents stratégiques qui intègrent les CC (CSLP, PANA, PANE 2, SNDD, stratégies sectorielles...) en termes de rapports d'étude, de textes législatifs et réglementaires, ainsi que de cycle budgétaire et les mécanismes actuels de codification budgétaire etc.
- **La Collecte des données statistiques** : à partir de l'élaboration de questionnaires et guides d'entretien qui ont été adressés aux acteurs concernés.
- **L'analyse des données budgétaires** (pour la période 2008 à 2013) : qui a porté essentiellement sur l'analyse des dépenses publiques relatives aux changements climatiques, tenant compte du niveau de fiabilité des données (réduire les incertitudes) et du degré de prise en compte de ces dépenses dans le processus budgétaire (préparation et exécution). Les enseignements tirés de cette analyse ont permis de faire des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques.

21. L'élaboration de la revue a été confrontée à plusieurs obstacles. Dans ce cadre, on peut, tout d'abord, souligner la fiabilité et les difficultés de réconciliation des données statistiques, le retard marqué dans la fourniture des informations en plus d'une rigidité administrative. Ensuite, la confrontation des données de différentes sources révèle d'importantes incohérences qui méritent de faire l'objet d'attention si des politiques et stratégies devront s'y baser pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques. En outre, et bien que la constitution de séries de données est vitale pour étudier le

comportement des activités intra-sectorielles, l'existence fréquente de données manquantes ne permet pas toujours de tirer des conclusions significatives. A cela s'ajoute le fait que les modifications de l'organigramme du Gouvernement au cours de la période d'analyse avec parfois des changements des attributions de certains Ministères sectoriels, ont constitué des entraves pour la reconstitution des séries de données statistiques à la comparaison des données sur plusieurs exercices budgétaires.

22. Pour la conduite de cette revue, la méthodologie utilisée a commencé par l'exploitation de Stratégies sectorielles de Développement Durable intégrant des aspects climatiques (CSLP, PANA, PANE2, SNDD ...). La revue s'est appuyée ensuite sur une collecte des données en partant de la définition des dépenses publique relative aux changements climatiques conformément aux axes qui ont été dégagés dans les processus de la mise en œuvre de la CCNUCC. La communauté internationale scientifique ayant défini le contenu des actions à considérer dans le cadre de lutte contre les changements climatiques ainsi que dans l'identification des dépenses y afférentes autour des quatre (4) axes qui ont été dégagés dans les processus de la mise en œuvre de la CCNUCC par ses organes financiers qui en découle (FEM, FV, FA...) et que sont i) la surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte, ii) les activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays, iii) les activités d'atténuation des émissions des GES¹ et iv) les activités d'adaptation aux changements climatiques².

23. Le rapport de la revue comprend cinq (5) chapitres. Le premier chapitre replace la revue dans son contexte national et rappelle les principales caractéristiques de celui-ci tant en termes de manifestations que de défis. Le deuxième chapitre définit le contenu des dépenses publiques des changements climatiques avec la délimitation de leur périmètre et de la nature des dépenses concernées. Le troisième chapitre examine le cadre légal et institutionnel qui régit les dépenses publiques des changements climatiques. Le quatrième chapitre procède à l'analyse des dépenses publiques des changements climatiques sur la période 2008-2014 tant sur un plan global que sectoriel. Le cinquième chapitre est consacré aux recommandations destinées à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et la mobilisation des ressources destinées à la lutte contre les changements climatiques.

1. Intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

2. L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. On distingue divers types d'adaptation, notamment l'adaptation anticipée et réactive «résilience», l'adaptation publique et privée, et l'adaptation autonome et planifiée.

24. Ce chapitre présente et analyse les principales caractéristiques du contexte national dans le domaine des changements climatiques en mettant l'accent sur les principales manifestations et défis auxquels fait face le pays dans ce domaine. Il devra permettre de situer les dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques dans leur contexte climatique national.

1.1. Manifestations

25. Les études traitant du climat en Mauritanie et les données disponibles dans ce domaine, montrent que le pays se caractérise par une vulnérabilité extrême aux changements climatiques. Cette situation étant un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs du développement durable et de la réduction de la pauvreté et de la faim du pays.

26. En effet, les changements climatiques y prennent de nombreuses formes dont notamment les changements environnementaux qui ont des conséquences très négatives tant sur la population que sur l'économie du pays. Dans ce cadre, on peut relever la persistance des phénomènes de désertification, de dégradation du couvert végétal et des sols, et leurs corollaires en termes d'ensablement, de pénurie en eau, de perte de biodiversité et de dégradation du cadre de vie en milieu urbain.

27. Les événements précurseurs des changements climatiques sont de plus en plus évidents, ce qui est sensé faciliter une meilleure prise de conscience de la part des citoyens de la fragilité des ressources naturelles. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le nombre de phénomènes extrêmes a doublé au cours des dix dernières années (Pachauri, 2002). Dans ce cadre la troisième communication nationale de la Mauritanie (2012) dans ses scénarii climatiques observés confirme sur base de trois précurseurs (sécheresse, pluies torrentielles et réchauffement) que des changements climatiques perceptibles ont déjà pris place en Mauritanie.

28. En effet, la Mauritanie fait face, depuis des décennies, à de fortes variations climatiques qui participent pleinement au déséquilibre des écosystèmes ainsi que des conditions de vie des populations. Les proportions que prennent ces variations sous l'effet de causes plus anthropiques que naturelles (changements climatiques), représentent ainsi des risques réels pour le pays.

29. Les fréquences des faibles températures¹ ont une tendance à la baisse de manière significative dans la plus part des stations (65%). Cette tendance à la régression touche plus les nuits froides avec -4 nuits par décennie à Tidjikja et -3 nuits à Rosso et Kiffa. Cependant que la réduction constatée dans les jours froids ne dépasse guère les deux jours par décennie qu'à la station de Nouadhibou, ainsi un jour à Rosso. En somme une augmentation des

1. Les faibles températures sont exprimées en deux indices nocturne «nuits froides» et diurne «jours froids». On distingue nuits et jours froids le Pourcentage où la température minimale (diurne ou nocturne) est inférieure au dixième percentile.

températures moyennes annuelles qui ont augmentées d'environ 0,18°C par décennie entre 1970 et 2010.

30. Aussi, la Mauritanie, à l'instar des pays du sahel, fait face à des précipitations annuelles saisonnières (estivales) très variables. En effet, une baisse générale des précipitations a été observée pour la période 1931-2010 en particulier entre 1970-2010 où cette baisse dépasse les 10 mm par décennie dans la partie sahélienne du pays et plus de 5mm dans le reste du pays. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation de la durée maximale de la période sèche d'environ 10 jours par décennie pour la période 1970-2010 et de la simple intensité¹ qui a connu un accroissement sur la période 1931-2010 avec une forte confiance statistique dans 11 des 13 stations.

31. Selon l'ECHAM4, les précipitations subiront une baisse de plus de 40% de la normale 1961-1990 dans le centre du pays et de plus de 20% dans le reste du pays. Cette baisse sera entre 20 et 10% dans le centre du pays et 10 et 5% dans le reste du pays selon le HADCM3 pour le même horizon.

32. Cette situation se trouve aggravée par un rythme de croissance démographique relativement soutenu restant à un niveau de 2,4%² d'une population majoritairement agricole et pauvre, exercent ainsi une pression supplémentaire sur les ressources naturelles (qui sont par définition épuisables) et sur l'environnement.

33. D'après le même document, et suivant les scénarios de changement climatique issus des résultats des Modèles de circulation générale, le réchauffement et l'assèchement se poursuivront en Mauritanie quelles que soient les politiques de contrôle mises en place. En effet, pour l'horizon 2050 une augmentation générale de la température aura lieu en Mauritanie avec un maximum dans les parties continentale de plus de 2°C, qui se limite aux Majabat El Koubra dans le HADCM3. Quant à l'ECHAM4, l'augmentation des températures de plus de 2°C concernera l'Est et le centre du pays. L'augmentation de la température moyenne sera de plus de 1,5°C dans le reste du pays.

34. Les répercussions de ces phénomènes sont déjà visibles sur les différentes dimensions de la vie des populations se traduisant un par l'exode rurale, la sédentarisation anarchique et l'urbanisation non contrôlée (taudification, habitats précaires et bidonvilles). Aussi, la décision en matière de gouvernance climatique interpelle essentiellement quatre échelles d'intervention (locale, nationale, régionale et internationale) qui sont à la fois spécifiques mais imbriquées les unes aux autres³.

1. La simple intensité représente le cumul pluviométrique annuel divisé par le nombre de jours de pluie dans l'année.

²Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013.

3. A titre d'exemple : à l'échelon local, les collectivités territoriales rurales ou urbaines, sont le lieu où s'exerce de manière effective, l'activité climatique. En réalité, ces communautés locales se sont constamment adaptées à la variabilité climatique en développant, avec plus ou moins de succès, des stratégies à la dimension de leurs moyens. La CCNUCC et ses organes proposent une gamme

1.2. Défis

35. L'analyse précédente montre que les changements climatiques deviennent de sérieux défis actuels et futurs pour la Mauritanie.

- L'un des principaux auquel fait face la Mauritanie dans ce domaine réside dans l'absence d'une intégration réelle des changements climatiques dans les stratégies de développement à la hauteur des enjeux dans ce domaine. En effet, le CSLP n'aborde pas les changements climatiques de manière autonome¹ et la prise en compte de cette problématique dans la planification stratégique et budgétisation nationale est restée très faible. De ce fait, les actions de lutte contre les changements climatiques sont inscrites dans un cadre plus général de la politique de l'Environnement et de Développement durable. Elles consistent en protection, préservation, restauration et récupération des ressources de base (terres, eaux, forêts et faune) avec des réalisations, qui tout en restant très en dessous des pertes dues aux processus de dégradation de l'environnement, ont permis juste d'atténuer le rythme de la dégradation sans stopper sa tendance. De plus, et depuis sa ratification de la CCNUCC, la Mauritanie, comme la plupart des pays de la sous-région, s'est focalisé sur l'efficacité de la réponse aux engagements internationaux.

36. La Mauritanie a pourtant élaboré un ensemble de documents stratégiques sous forme de trois (3) communications nationales et un (1) plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques comprenant chacun un portefeuille de projets.

37. Mais de manière générale, la gouvernance nationale des changements climatiques a été limitée dans la coordination des activités d'habilitation sans tenir compte de l'appropriation de la problématique dans la programmation et la planification du développement ainsi que dans la prise de décision.

38. Cet état de fait s'est accompagné d'une faible prise en compte de la dimension des changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles. Aussi aucun démarche coordonnée et formelle liant l'action des différents départements impliqués dans le domaine des changements climatique n'a vu le jour. D'ailleurs, aucun processus de concertation ou de circulation de l'information entre ces départements en vue de l'élaboration d'une vision stratégique nationale n'a été encore formalisé.

d'activité et de technologies ainsi que des facilités de transfert et d'échange du savoir-faire en plus des opportunités de financement.

¹Bien entendu, l'incidence de la pauvreté des populations et les insuffisances des politiques et stratégies publiques ont fait en sorte que la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles est devenue une source de revenu pour une partie significative de la population, particulièrement en milieu rural (Voir la revue des dépenses du secteur de l'Environnement et du Développement durable, 2008).

39. Un second défi, qui est le corolaire du premier, réside dans la non intégration de la question des changements climatiques dans la nomenclature budgétaire. Cette situation se traduit par une faible visibilité des actions visant les objectifs de la CCNUCC tant dans la programmation que dans la comptabilité des dépenses.

40. Un troisième défi porte sur l'absence d'un système d'assurance pour les risques liés aux changements climatiques. La cotisation à un système d'assurance, comme mesure d'atténuation des effets néfastes de la sécheresse, n'a jamais été traitée dans les documents stratégiques des changements climatiques de la Mauritanie et ce en dépit d'un niveau de vulnérabilité dans le domaine de la sécurité alimentaire très élevé touchant plus de 25% de la population du pays. La Mauritanie a toutefois intégré, depuis 2013, avec l'appui du PAM, le système africain d'assurance contre les sécheresses. Elle a aussi cotisé en 2014 à ce système ce qui lui a valu une licence d'une valeur de 6 million de dollars dont elle a bénéficié en février 2015 et devra l'aider à faire face aux répercussions négatives du mauvais hivernage de 2014.

41. Un autre défi réside également dans le fait que la problématique de la gestion de l'environnement face à la dégradation naturelle de l'écosystème est devenue un enjeu majeur de développement, en particulier dans la lutte contre la pauvreté pour un développement durable.

42. La gestion des investissements dans plusieurs secteurs de l'économie (pétrole, mines, pêche industrielle) posent aussi des défis réels pour le pays en termes de protection de l'environnement. Ces investissements génèrent à la fois des externalités positives, mais aussi des dommages environnementaux dont les conséquences négatives sont souvent très élevées tant pour l'Etat que pour la population.

43. Bien qu'en Mauritanie, il n'existe pas d'estimation financière de ces dommages contrairement à d'autres pays de la sous-région, on estime que le niveau de ces dommages et la perte de revenus qui s'en suit auront tendance à s'accroître en raison de l'absence d'une politique volontariste de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement basé sur un niveau de financement conséquent.

CHAPITRE (2) : DEFINITION DU CONTENU DES DEPENSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

44. Ce chapitre vise à préciser le contour des dépenses publiques des changements climatiques à travers la délimitation du périmètre organisationnel et la définition de la nature de ces dépenses.

2.1. Périmètre organisationnel

45. Pour délimiter le périmètre organisationnel des dépenses publiques liées aux changements climatiques, la revue couvrira l'ensemble d'activités liées directement ou indirectement à cette problématique. Ces activités peuvent être regroupées selon les composantes que sont i) la surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte, ii) les activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays, iii) les activités d'atténuation des émissions des GES et iv) les activités d'adaptation aux changements climatiques.

2.1.1. Surveillance, prévision, vigilance et alerte

46. Ce groupe d'activité couvre principalement l'observation, la recherche, la prévision et toutes les activités préventives des effets néfastes des changements climatiques. En général ce genre d'activité est étroitement interconnecté avec les dépenses du système assurantiel. Or, en Mauritanie, il n'existe pas ce type de système.

47. Les dépenses de ce genre d'activité sont, en général, destinés à l'observation météorologique et climatique, aux statistiques nationales et aux observatoires de la sécurité alimentaire et de l'aménagement du territoire.

2.1.2. Activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays

48. Les activités habilitantes ou préparatoires pour répondre aux engagements internationaux du pays intègrent toutes les actions qui préparent le pays pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

49. La préparation pour répondre aux engagements internationaux du pays englobe la réalisation des documents stratégiques du pays qui doivent être soumis à la conférence des parties et diffusés par le secrétariat de la Convention-cadre des nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC) pour assurer un appui au renforcement des capacités nationales ainsi que le plaidoyer auprès des instances financières internationales spécialisées.

2.1.3. Activités d'atténuation des émissions du gaz à effet de serre

50. Les activités d'atténuation des émissions du gaz à effet de serre (GES) couvrent toutes les interventions humaines visant à réduire les sources d'émissions de ce type de gaz ou à renforcer leur capacité de séquestration.

51. Il convient de noter que dans le cadre de ce genre d'activité, on doit faire une distinction générale entre i) les dépenses publiques (flux directes) dans le cadre des changements climatiques avec une valorisation de l'atténuation (unité certifiée de réduction d'émission «UCRE», Intended Nationally Determined Contributions «INDC»), et ii) les dépenses publiques (flux indirectes) dans le cadre de l'assistance apportée par les autorités et

les partenaires aux activités et programmes du développement favorisant ou débouchant sur une atténuation des émissions des GES.

52. Cette classification détaillée des formes de dépenses facilitera la revue en absence d'un registre national carbone. Aussi, et pour plus de transparence et de cohérence de l'information sur les flux financiers liés aux changements climatiques, seuls ceux mesurables et vérifiables (consommation des combustibles et énergies renouvelables) seront traités dans ce document.

2.1.4. Activités d'adaptation aux changements climatiques

53. Les activités d'adaptation aux changements climatiques couvrent toutes les interventions humaines visant à réduire l'exposition aux effets néfastes des changements climatiques ou à renforcer la résilience des populations vulnérables à ses effets.

54. Du fait que toutes les dépenses de lutte contre la pauvreté sont sensées permettre d'améliorer les capacités de résilience des populations bénéficiaires, celles-ci devraient être considérées comme une dépense de changement climatique.

55. Mais cette approche étant en contradiction avec les revendications des pays non annexe 1 de la CCNUCC, les pays ont convenu de ne considérer comme dépense de changement climatique que les dépenses additives aux dépenses normales de Développement. Or, la plus part des activités de développement porteuses d'amélioration des conditions de vie des populations des pays en voie de développement sont, en général, imputables au renforcement de la résilience¹ aux effets néfastes des changements climatiques. Dans le contexte mauritanien, cette dimension prend une ampleur particulière du fait que le niveau de vulnérabilité de sa population est relativement très élevé en matière de sécurité alimentaire avec un niveau de 25% d'insécurité permanente.

56. Dans le cas de la Mauritanie, seules les dépenses de son intégration au système d'assurance de la sécurité alimentaire (African Risk capacity) qui sont prises en considération dans cette revue.

2.2. Nature des dépenses

57. Pour les besoins de la revue, les dépenses publiques relatives aux changements climatiques en Mauritanie sont regroupées en deux catégories que sont i) les dépenses directes et ii) les dépenses indirectes.

1 . Le « développement » et «l'adaptation au changement climatique » sont concrètement indissociables, donc pour faire face aux CC la Mauritanie a besoin d'importantes ressources financières, en plus de celles consacrées au développement.

2.2.1. Dépenses directes

58. Cette catégorie englobe les dépenses publiques exécutées directement dans le cadre des activités des changements climatiques susmentionnées ou dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs visés par la convention-cadre des nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC).

59. Dans le cadre de ce travail, sont considérées comme dépenses directes i) les projets dont l'appellation porte le changement climatique et ii) les projets portant sur l'amélioration de la résilience et dont l'appellation comporte le mot résilience.

2.2.2. Dépenses indirectes

60. Les dépenses indirectes, par opposition aux dépenses directes, portant sur des projets qui ne portent pas l'appellation de changement climatique ou de résilience mais qui incluent des activités qui contribuent aux objectifs de la CCNUCC et donc de lutte contre les changements climatiques en particulier les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

61. Bien que la Mauritanie ne dispose pas encore d'une stratégie spécifique sur les changements climatiques, plusieurs de ses stratégies et plans sectoriels ont intégré des mesures proactives de lutte contre le changement climatique.

62. C'est ainsi que, dans le domaine de l'atténuation, on peut notamment citer la stratégie énergétique, axée sur un développement à faible teneur en carbone (notamment le programme Solaire Mauritanien/SOLARMA), les projets éoliens en cours «EOLMA» et le projet Centrale à Gaz «SPEG/SOMELEC»), les mesures de réduction des émissions entreprises dans le secteur de l'Hydraulique, sur le plan du reboisement et le projet de protection de la ville de Nouakchott.

63. Aussi, dans le domaine de l'adaptation, le diagnostic de la situation nationale révèle une gamme d'actions de développement en cours et programmées qui contribuent directement dans l'amélioration de la résilience ou constituent une réponse directe à la vulnérabilité face aux changements climatiques. Dans ce cadre on peut citer, en plus des orientations du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), les stratégies de l'eau et de l'assainissement et le plan d'urgence pour répondre à l'insécurité alimentaire causée par les sécheresses récurrentes. Cette information suppose toutefois l'additivité sur l'action du Développement pour sa prise en compte comme dépense de changement climatique, ce qui n'est pas vérifiable dans sa totalité. Pour cela les flux issus des activités d'adaptation ne sont pas pris en compte dans cette revue.

64. Tenant compte de la classification des dépenses publiques susmentionnée, plusieurs autres intervenants gèrent des activités publiques souscrites dans le domaine des changements climatiques en particulier dans les catégories de l'atténuation et de l'adaptation. Dans ce cadre, trois Ministère représentent plus de 99% de ses dépenses :

- Ministère du pétrole, de l'Energie et des mines (MPEM)

- Ministère Affaires Economiques et Développement (MAED)
- Ministère de l'Hydraulique et d l'Assainissement (MHA)

CHAPITRE (3) : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

65. Ce chapitre présente et décrit le cadre juridique et institutionnel qui régit et encadre la problématique des changements climatiques en Mauritanie. Il vise aussi à analyser le degré d'adaptation de ce cadre aux exigences des changements climatiques.

3.1. Cadre juridique

66. Les informations obtenues permettent de constater qu'en Mauritanie, le cadre juridique dans ses dimensions légale et réglementaire traitant des questions de l'Environnement, de manière directe, et de manière indirecte, des changements climatiques, s'est étoffé tout au long de ces dernières années.

67. En effet, la Constitution du 20 juillet 1990 modifiée en 2012 proclame le droit de chacun à vivre en lui assurant un développement durable, qui sous-tend son droit à vivre dans un environnement équilibré et sain. Aussi, l'article 80 de cette Constitution dispose « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés, ont, dès leurs publication, une autorité supérieure à celle des lois nationales, qui donne lieu à la primauté des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie en matière d'Environnement et classe le droit de l'Environnement parmi les droits économiques et sociaux garantis par le pacte international des droits économiques et sociaux ».

68. En plus de ces dispositions de la Constitution, la Mauritanie dispose d'un arsenal juridique qui concerne directement ou indirectement la problématique de l'Environnement (Tableau ci-dessous).

Tableau 1. Inventaire des textes juridiques traitant des changements climatiques.

Juridiction	N° de Loi	Date
Code de l'Environnement	045/2000	26 juillet 2000
Code de l'Eau	030/2005	02 février 2005
Code forestier	007/97	20 janvier 1997
Protection des végétaux	042/2000	26 juillet 2000
Code pastoral	044/2000	15 juillet 2000
Code de l'élevage	024/2004	30 octobre 2004
Ordonnance relative au littoral	037/2007	17 avril 2007
Code de l'électricité	019/2001	25 janvier 2001
Code minier	112/2008	

69. Cet arsenal juridique a été consolidé par la révision de la Loi d'Orientation Agropastorale du 2 juillet 2012 ainsi que par la loi cadre de l'Environnement et du Développement Durable de juin 2011, intégrant la composante des changements climatiques.

70. Il a été aussi renforcé par un dispositif réglementaire relativement large (décrets et arrêtés d'application). A titre d'exemple, le décret n° 190-2008 du 19 octobre 2008, fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable prévoit que le Ministère prépare les instruments de ratification et

assurer la mise en œuvre, par qui droit, des Conventions et traités engageant le pays en matière d'Environnement. Dans ce cadre, l'ensemble des Conventions issues du Sommet de la Terre de Rio-de-Janeiro, y compris la CCNUCC, sont placées sous la tutelle de ce Ministère.

71. La réforme institutionnelle créant l'actuel Ministère de l'Environnement et du Développement durable s'est produite avec des amendements du décret n° 010-2010 du 24 Janvier 2010, sans porté des préjudices aux prorogatifs susmentionnés. Le même Décret insiste aussi sur la collaboration avec les partenaires en particulier les institutions en charge de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la pêche, l'industrie, la sante, l'énergie, le tourisme, l'éducation et l'équipement et les transports, en tant que activités liées à l'Environnement.

72. L'analyse révèle toutefois que ces textes et les stratégies qui y sont liées ne font pas l'objet d'application véritable du fait de l'insuffisance de suivi et de coordination des activités de lutte contre la dégradation de l'Environnement et des changements climatiques.

3.2. Cadre institutionnel

73. Comme souligné ci-dessus, la prise en charge institutionnelle de la problématique générale de l'Environnement est assurée par l'existence d'un Ministère Délégué auprès du Premier Ministre ce qui dénote de l'importance qu'accordent les autorités à cette problématique dans le Développement du pays.

74. Cette prise en charge institutionnelle reste toutefois insuffisante et représente un défi important pour le pays notamment en ce qui concerne la dimension des changements climatiques. En effet, dans ce domaine, les structures de gouvernance ont, très souvent, un caractère ad hoc ou expérimental.

75. De plus, et en absence d'une structuration sectorielle et une compréhension partagée des risques et des opportunités offertes par le changement climatique, la gouvernance institutionnelle de la problématique reste limitée.

76. En effet, et en dépit d'une première tentative de mise en place d'un réseau national de concertation et d'échange de l'information pendant la réalisation du plan d'action national d'adaptation en 2004 en vue de développer une structuration qui devrait encourager l'émergence d'une structuration, ce processus n'a toutefois pas abouti. Cela s'explique notamment par l'absence de prise en charge nationale des dépenses de fonctionnement de cette initiative. Aussi, le processus de coordination nationale des changements climatiques, qui a repris depuis 2013, avec la mise en place d'un nouveau réseau, progresse difficilement suite à la faible intégration structurelle des changements climatiques dans les organes partenaires membre de réseau.

77. L'insuffisance de la gouvernance institutionnelle du changement climatique est rendue complexe par la nature transversale des activités relatives aux changements climatiques qui se

reflète dans le fait que plusieurs acteurs participent directement ou indirectement en particulier dans les activités d'atténuation des émissions GES et de l'adaptation. Ces acteurs sont aussi bien du secteur public que du secteur privé.

3.2.1. Les acteurs publics

78. Les principaux acteurs publics intervenant dans la problématique du changement climatique comprennent le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM), le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) en plus d'autres Ministères et agences publiques.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable

79. Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) est l'acteur principal de l'intervention publique dans le domaine de l'Environnement. Il est l'aboutissement d'un long cheminement dans lequel la structure publique chargée de l'Environnement est passée d'une Direction au sein du Ministère du Développement rural à un secrétariat d'Etat avant d'épouser son statut actuel de Ministère délégué auprès du Premier Ministre.

80. De manière globale, le MEDD est chargé des missions essentielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le domaine de l'Environnement et de la coordination de l'action climat. Il assure aussi la fonction de point focal de la CCNUCC et est en vertu de l'alinéa a de son paragraphe 1 de son article 4 et à l'alinéa a de son paragraphe 1 de son article 12 de ladite, responsable de la préparation des stratégies nationales du pays et de la mise en œuvre de ses stratégies et de la coordination de l'action climat.

81. Ces missions sont prises en charge par différentes structures et notamment les directions

- **De la protection de la nature**, dont les missions intègrent plusieurs activités climatiques en particulier i) l'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement et de gestion des forêts, ii) l'organisation des campagnes nationales de reboisement, iii) l'élaboration et la mise en œuvre des plans de protection des pâturages et de lutte contre les feux de brousse et iv) la réglementation et le suivi des énergies domestiques (bois et charbon de bois).

- **Des aires protégées**, qui est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de conservation des aires protégées et du littoral et des zones humides.

- **De la programmation, de la coordination et de l'information environnementale**, qui a pour missions principales i) d'assurer la cohérence de la programmation des activités des différentes directions du Département, ii) d'assurer, en coordination avec les structures homologues des autres Départements ministériels, une programmation et une intégration des dimensions du développement durable et de la problématique de l'Environnement dans les

politiques sectorielles et iii) d'accompagner l'élaboration des documents de politiques de référence, ainsi que les outils de planification thématiques à l'intérieur du Département ou de ceux sectoriels concernés par la mise en œuvre des activités environnementales.

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

82. Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) a pour mission générale (Décret n°051-2010 du 02 Mai 2010) d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique de l'Etat dans les domaines de l'Energie, du Pétrole et des Mines.

83. Le MPEM a aussi la responsabilité en matière des changements climatiques qui réside directement dans l'usage et l'exploitation des carburants fossiles en plus du grand potentiel d'atténuation des émissions des GES dans les sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

84. De manière spécifique, le MPEM comprend des structures de gestion des activités de vocation climatique que sont notamment

- **La Direction de l'Electricité**, qui est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre l'exécution des politiques, stratégies et programmes de l'Etat dans le secteur de l'Electricité et de développer les énergies renouvelables. Cette Direction est aussi directement chargée, après sa fusion avec la Cellule nationale de maîtrise de l'énergie (CNME), de l'élaboration d'une politique globale d'efficacité énergétique au service du développement, de la tenue d'une comptabilité énergétique et de l'établissement de bilans énergétiques.

- **La Cellule Nationale de la Maîtrise de l'Energie (CNME)**, qui a été fusionnée depuis 2012 comme service de la Direction de l'électricité), représentait une entité de mise en œuvre des activités de changements climatiques en particulier ceux de l'atténuation des émissions de GES (Décret n°078/2005 du 28 Juin 2005).

Dans ce cadre, la CNME était chargée d'importantes missions liées au changement climatique que sont i) l'élaboration d'une politique globale d'efficacité énergétique au service du Développement, ii) la définition, l'impulsion, la Coordination des actions de maîtrise de l'Energie dans tous les domaines de l'activité économique y compris l'habitat, les bâtiments publics, l'industrie et les transports, iii) la tenue d'une comptabilité énergétique et l'établissement de bilans énergétiques, iv) l'élaboration et la mise en œuvre de modèles d'études de prévisions de la demande et d'optimisation de l'offre d'énergie, v) la préparation et le suivi des campagnes d'informations et de sensibilisation aux impératifs d'économie d'énergie, vi) la Coordination des programmes sectoriels d'efficacité énergétiques et vii) de l'élaboration et du suivi de l'application des mesures institutionnelles liées à la maîtrise de l'Energie.

Le Ministère de l'Hydraulique et d'Assainissement

85. De part ses missions de contribution à l'élaboration des politiques et stratégies relatives à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement (Décret n° 187-2008 du 19 Octobre 2008), le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) participe à la mise en œuvre d'activités d'atténuation des émissions des GES. Cette mission serait en contraction avec le fait que l'assainissement et le

traitement des eaux usées fait partie des sources d'émission des GES et la récupération du méthane issu de ses eaux et son utilisation comme source d'énergie.

86. L'application de ces deux composantes est confiée aux administrations centrales suivantes :

- **La Direction de l'Assainissement**, qui est chargée d'élaborer des études techniques et des avant-projets détaillés, des dossiers d'Appels d'offres relatifs aux programmes de développement, de l'assainissement et du traitement des eaux usées et pluviales en milieu rural, semi urbain et urbain.

- **La Direction de l'Hydraulique**, qui, en plus de sa mission principale d'élaboration des politiques et stratégies de l'Etat quelle met en œuvre dans le secteur de l'eau en milieu rural, semi urbain et urbain, participe pleinement dans la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'Environnement à travers la composante de d'équipement des réseaux isolés de systèmes de pompes à énergie renouvelable.

Autres structures publiques

87. D'autres Ministères et agences publiques contribuent aussi, en plus des Ministères qui interviennent directement dans les changements climatiques cités précédemment, à l'atteinte de l'objectif de protection et de lutte contre les changements climatiques dans le pays.

88. Toutefois et comme mentionné plus haut, il n'a pas été possible d'isoler, dans le cadre la revue, les dépenses propres de ces structures pour les changements climatiques notamment en ce qui concerne les Ministères.

89. Les Ministères concernés notamment

- Ministère Affaires Economiques et Développement (MAED)
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement Territoire (MHUAT)
- Ministère de la Santé (MS)
- Ministère de l'Elevage (ME)
- Ministère de l'Agriculture (MA)
- Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)
- Ministère de l'Equipement et des Transports (MET)
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MICAT)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

90. Les agences concernées comprennent notamment

- **L'Agence Nationale de Développement des énergies renouvelables «ANADER»**, qui a été créée le 7 octobre 2010, sous la tutelle du Ministère du pétrole et de l'Energie et dissoute le 10janvier 2013, était dotée de missions qui font partie intégrante des activités de changements climatiques. En effet, l'ANADER était dotée de prorogatives de maître d'ouvrage délégué pour tous les projets importants dans les énergies renouvelables et

l'intensification des opérations de «butanisation» notamment dans les zones de pauvreté et avait en charge la conception d'études et de réalisation des projets dans le secteur des énergies renouvelables.

- **L'Agence de Développement de l'Electrification Rurale «ADER»**, qui a été créée le 15 février 2000 sous la tutelle du ministère de l'Energie, l'ADER a pour missions d'assurer la programmation et l'exécution du Programme National d'Electrification Rurale y compris la vulgarisation des énergies renouvelables.

- **La Société Mauritanienne de l'électricité «SOMELEC »**, qui a été créée en 2001 de la scission de la SONELEC (Société Nationale d'Eau et d'Électricité qui a été créée en 1975), a en charge la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité en milieu urbain et périurbain sur la totalité du territoire national.

- **L'Agence Pour l'Accès Universel aux Services de Base «APAUS»**, qui est sous la tutelle conjointe du MAED, du MPEM et du MHA, vise à assurer une généralisation progressive des services de base essentiels d'Eau, d'Electricité et des Télécommunications.

3.2.2. Autres acteurs

91. En Mauritanie, en plus des interventions des structures publiques, plusieurs autres structures notamment de la société civile et du secteur privé ainsi que des organismes de coopération bilatérale (GIZ, AFD, FFEM...) et multilatérale (SNU, FED...) interviennent dans la lutte contre les changements climatiques.

92. En effet, les premières activités climatiques de la Mauritanie ont été organisées et mises en œuvre principalement par la société civile et le secteur privé. Dans ce domaine on peut noter la conception et la mise en œuvre du projet Alizé par l'ONG Gret-Mauritanie à la fin du siècle passé. Le secteur privé intervient aussi dans la mise en œuvre et la fourniture des projets de vocation climatique mais reste peu mobilisé pour la question climatique à l'exception de la création de la société ATERSA-Mauritanie PV en 2012.

93. Mais comme cette revue se limite seulement aux dépenses publiques, les interventions de ces structures dans la lutte contre les changements climatiques ne sont pas traitées dans ce travail.

CHAPITRE (4). ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES LIEES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

94. La collecte et l'analyse des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques s'est confrontée à une série de difficultés.

95. Tout d'abord, et comme souligné précédemment (section sur les défis), les dépenses publiques destinées à la lutte contre les changements climatiques ne sont pas visibles dans le budget de l'Etat. En effet, la loi des finances est essentiellement présentée et exécutée selon les nomenclatures budgétaires administrative et économique les quelles ne prévoit pas de ligne budgétaire de changement climatique du fait qu'elle présente les crédits par Ministère et par la nature de la dépense. Seule la nomenclature fonctionnelle, qui est pour le moment peu utilisée (parfois dans la présentation de la loi des finances), prévoit une fonction relative à la protection de l'environnement qui pourrait capter certaines catégories des dépenses de lutte contre les changements climatiques.

96. Ensuite, il a été difficile de disposer de données exhaustives sur le financement extérieur de lutte contre les changements climatiques. Dans ce cadre, il faudra souligner que les données de l'aide extérieure telles que collectées auprès des services du MAED, ne correspondent pas souvent à celles obtenues auprès des structures de mise en œuvre des projets.

Aussi, les données qui ont pu être collectées restent peu exhaustives du fait que la base de données DAD¹ ne prend pas en compte l'habilitation qui est une partie de l'aide directe pour les changements climatiques. C'est ainsi qu'une exploitation directe de cette base de données montre que le volet environnement ne compte que 16 projets sur un total de 364 projets. Or une lecture minutieuse de son contenu révèle qu'une centaine (100) de projets seraient du domaine de l'environnement dont dix (10) projets pouvant être considérés comme dépenses de lutte contre les changements climatiques (5 projets pour l'adaptation et 5 autres pour les énergies renouvelables). De même, l'enquête sur le terrain démontre que même cette estimation n'est pas exhaustive car elle ne couvre pas l'aide directe ainsi que certains projets « Exemple : les deux projets de l'ADER ». La base de données DAD sous-estime donc sensiblement le volume du financement climatique provenant de la part des partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux du pays.

97. De plus, il faudra relever que certains financements des activités en matière d'adaptation non pas été pris en compte dans cette revue, en raison de la difficulté de l'appréciation des limites entre l'action du Développement et de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques notamment de l'additivité d'adaptation au processus du développement.

98. Ces contraintes ont rendu complexe l'identification des dépenses destinées à la lutte contre les changements climatiques. Pour surmonter cette complexité, les dépenses ont été identifiées, en ce qui concerne le financement du budget de l'Etat, en particulier de manière

¹ DAD étant l'application du MAED qui inclut les données sur les projets.

indirecte en appliquant la classification des dépenses du changement climatique telle que décrite dans le deuxième chapitre. Aussi, pour ce qui est des appuis extérieurs, les données collectées auprès des structures chargées de la mise en œuvre des projets ont été privilégiées mais ont été vérifiées au niveau des institutions de tutelle.

99. Le contenu de l'analyse des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques a été aussi contraint par le fait qu'il n'inclut pas une analyse du personnel affecté à cette mission et qu'il n'aborde pas l'exécution physique des activités. Pour ces deux raisons l'analyse de l'efficacité des dépenses reste insuffisante.

100. En effet, la prise en compte du facteur des ressources humaines devrait permettre de disposer d'une appréciation complète de l'efficacité des dépenses de lutte contre les changements climatiques. Mais cela n'a pas été possible en raison de l'impossibilité de disposer des données sur l'effectif du personnel qui est effectué au quotidien à ces activités dans les structures (Ministères et agences) concernées. En effet, de manière générale, il est difficile d'isoler la part réelle de l'effectif affecté aux tâches de lutte contre les changements climatiques dans des structures pour lesquelles cette activité ne constitue pas souvent l'unique mission. Par ailleurs et compte de la disponibilité des informations et des objectifs de la revue (tels que décrits dans ses termes de référence en annexe), celle-ci ne traite pas de l'exécution physique des activités de lutte contre les changements climatiques. Elle se limite donc à l'analyse de leur exécution financière.

101. Tenant compte de ces limites, ce chapitre procède à une analyse des dépenses de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014 en examinant successivement leur dynamique globale et leur ventilation économique, sectorielle, par nature et par structure.

4.1. Dynamique des dépenses globales

102. L'analyse des données disponibles montre que le volume des dépenses totales exécutées de lutte contre les changements climatiques est resté relativement faible avec un taux de croissance très fluctuant.

103. C'est ainsi que les dépenses de lutte contre les changements climatiques ont représenté 0,8% des dépenses totales de l'Etat hors dette et 0,2% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2008-2014.

104. Le taux de progression de ces dépenses, dont le niveau moyen a été très élevé se situant à 403,9%, a été aussi très fluctuant au cours de la période d'analyse. En effet ce taux a alterné des signes positifs et négatifs avec de fortes amplitudes (+1805,6% en 2008 et -65,6% en 2013). Cette variabilité est due notamment à la dissolution des structures de gestion qui devraient faciliter la mobilisation des ressources comme durant les années 2011 et 2012.

105. De ce fait le volume des dépenses de lutte contre les changements climatiques (Les détails des données se trouvant dans les tableaux en annexe).

- a été démultiplié passant de 51 millions d'ouguiyas en 2008 soit environ 0,02% du budget de l'Etat (et 3,9% du budget du secteur de l'Environnement) à 976 millions d'ouguiyas en 2009 soit 0,6% du budget de l'Etat (et 78,1% du secteur de l'Environnement). Cette progression a résulté de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale et l'augmentation considérable de la part des dépenses des énergies renouvelables pendant cette année.

- est redescendu en 2010 à un niveau d'environ 467 millions d'ouguiyas, soit presque 0,2% du budget de l'Etat et 22,5% du budget de l'Environnement. Cette baisse est intervenue et ce malgré l'entrée en vigueur des premiers projets de vocation directe du changement climatique au cours de cette année suite au recule des activités d'énergie renouvelable,

- s'est accru de nouveau pendant les années 2011 et 2012. C'est ainsi qu'en 2011 il a atteint 1,7 milliards d'ouguiyas, soit 0,5% du budget de l'Etat en raison de l'accroissement de l'appui extérieur en dépenses directes (90% des dépenses directes en 2011) provenant en particulier de la coopération japonaise (JICS) qui a mis en œuvre un projet d'amélioration de la résilience face aux changements climatiques avec un volume financier de presque 1,6 milliards d'ouguiyas. Cette progression s'est fortement renforcée en 2012 où le volume de la dépense a atteint un niveau record sur la période avec 10,5 milliards d'ouguiyas soit 2,5 % du budget de l'Etat. Elle serait due notamment, en plus des changements institutionnelles qui sont intervenus dans le sous-secteur des énergies renouvelables (mise en service du programme d'action de l'ANADER), à la forte mobilisation des ressources d'investissement qui a été à l'origine de 99,5% du total de la dépense de cette année. C'est ainsi que la coopération Qatari à travers la société d'investissement MASDAR a mis en place une centrale solaire de 15 MWc avec un coût de 8,9 milliards d'ouguiyas en plus de l'impulsion de l'activité des autres intervenants en énergies renouvelables ADER et APAUS avec des nouveaux projets qui ont été financés sur des ressources propres de l'Etat,

- a enregistré de nouveau une tendance baissière à partir de 2013. Pourtant, l'année 2013, où ce volume est redescendu à un niveau de presque 6 milliards d'ouguiyas (soit 0,9% du budget de l'Etat) avait bénéficié des décaissements tardifs de projets qui devraient être finalisés en 2012. En revanche, elle a été marquée par la régression des ressources allouées au fonctionnement des activités climatiques avec la dissolution de l'ANADER et le cloisonnement de la CNME comme service dans la Direction de l'Energie conjuguée au faible niveau de mobilisation de nouveaux financements. En effet, le financement du FADES qui est destiné à la mise en place d'une centrale éolienne de 31,5 MWc et qui s'étale sur trois (3) a été décaissé à un niveau sensiblement faible comparativement au projet de PASDR de l'année 2012. Cette baisse du volume des dépenses s'est poursuivie en 2014 pour atteindre 2,1 milliards d'ouguiyas y compris le paiement de l'assurance de la sécurité alimentaire qui a été de 500 millions d'ouguiyas comme contribution au fonds de la mutuelle africaine d'assurance contre les sécheresses. Toutefois, le volume de dépenses de l'année 2014 devra être pris avec précaution du fait que les données ont été collectées au cours du dernier

trimestre de 2014 alors que l'évaluation définitive des dépenses exécutées n'était pas encore faite.

Tableau 2. Evolution des dépenses du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008- 14
Dep totales exec	51,2	976,0	467,0	1 732,5	10.523,9	6.015,0	2.068,8	
Dep directes exec	36,6	52,4	260,5	1 599,2	50,4	69,8	39,5	
Dep indirectes exec	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
Ratios en %								
Part des dep tot dans les dep de l'Etat hors dette	0,02	0,42	0,18	0,55	2,52	1,40	0,44	0,8
Part des dep tot dans le PIB	0,01	0,10	0,04	0,12	0,73	0,40	0,13	0,2
Taux d'exec en %	96,1	99,6	91,3	95,7	99,9	100,6	99,3	97,5
Pour mémoire en milliards d'UM								
Dep tot exec de l'Etat	257,5	233	257,7	316,1	418,2	430,	467	
PIB	854	960,9	1.196,8	1.440,2	1.437,2	1.520,8	1.544,2	

Source : données des structures publiques et nos calculs.

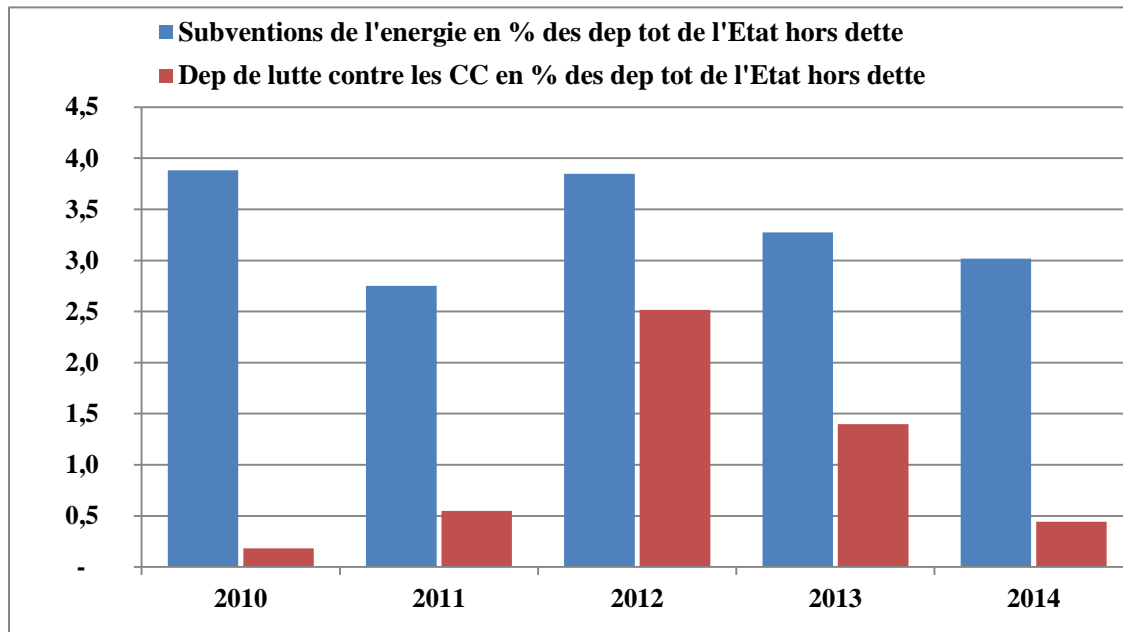
106. L'analyse indique aussi que le taux d'exécution financier des dépenses de lutte contre les changements climatiques a été sensiblement élevé se situant à un niveau moyen annuel de 97,5% sur la période 2008-2014. Ce niveau pourrait toutefois s'expliquer par la modestie du volume des ressources comparativement aux besoins du domaine.

107. Par ailleurs et si l'on compare ces dépenses aux dépenses substituables comme les subventions des énergies conventionnelles (Electricité¹ et gaz²), on peut en déduire que leur volume reste relativement faible. En effet, les subventions aux énergies conventionnelles ont été de 3,4% des dépenses totales de l'Etat hors dette contre 1% pour les dépenses de lutte contre les changements climatiques en moyenne l'an sur la période 2010-2014. En dépit de l'absence d'une analyse coût-bénéfice, cette comparaison reste pertinente et repose la pertinence du choix des dépenses publiques. En revanche, les dépenses globales de lutte contre les changements climatiques ont représenté l'équivalent de 85,9% des dépenses du MEDD sur la période d'analyse.

¹ Celle-ci se compose d'une subvention d'équilibre pour la SOMELEC (en 2010 et 2011) et d'une subvention du prix de l'électricité à partir de 2012.

² Celle-ci est consacrée au prix du gaz à partir de 2012.

Figure 1 : Evolution des Dépenses de lutte contre les changements climatiques et les subventions des énergies en % des dépenses totales de l'Etat hors dette, 2010-2014.



108. La modestie du volume des dépenses pose la question de savoir si le pays pourrait lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs nationaux dans ce domaine ?

109. La réponse à cette interrogation reste complexe en absence de plusieurs éléments nécessaires pour ce genre d'analyse (exemples : situation de référence, besoins chiffrés, objectifs chiffrés). Aussi, et comme souligne plus haut, il a été difficile de procéder à une appréciation de l'efficacité et de l'efficacit¹ des dépenses publiques de lutte contre les changements climatiques. Le manque d'informations sur les réalisations physiques des objectifs ne permettant pas non plus de procéder à cette appréciation quoique le niveau élevé du taux d'exécution financière soit un signe positif. Cette difficulté est, bien entendu, aggravée également par le manque de définition d'indicateurs de référence et l'inexistence d'un dispositif d'indicateurs de suivi-évaluation (de produits, de progrès et d'impact) régulièrement renseignés.

4.2. Ventilation économique des dépenses

110. L'analyse de la structure des dépenses exécutées de lutte contre les changements climatiques montre le faible poids des charges de fonctionnement comparativement à celui de l'investissement (voir tableau en annexe 2).

111. En effet, les dépenses exécutées de fonctionnement, qui se sont accrues à un rythme moyen relativement élevé (86,3%) mais qui est resté sensiblement en dessous de celui de l'investissement, ont représenté seulement 6,7% des dépenses totales du changement

¹L'efficacité mettant en relation les résultats obtenus par la mise en œuvre des activités avec les ressources utilisées et l'efficacité rapprochement des résultats obtenus (en termes d'activités) et des objectifs fixés.

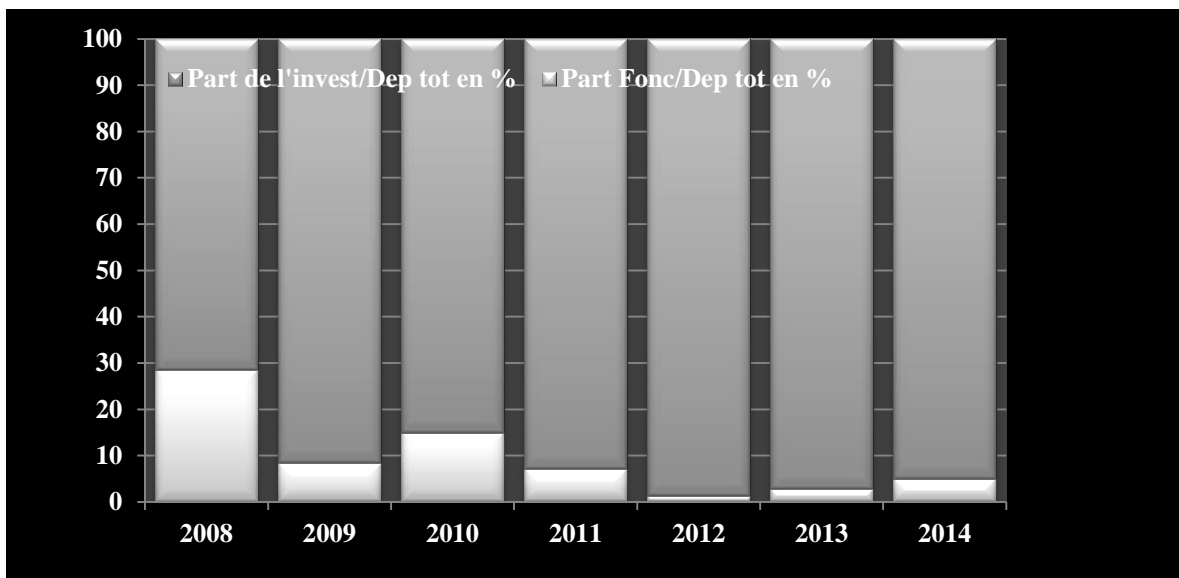
climatique en moyenne annuelle sur la période 2008-2014. Cette évolution serait due au fait que les changements qui sont intervenus dans les structures de gestion des activités climatiques (changement de tutelle, création et dissolution d'entités) au cours de la période d'analyse ont affecté de manière particulière les charges de fonctionnement.

112. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, les données montrent que celles-ci i) ont progressé à des rythmes sensiblement élevés comparativement aux dépenses de l'Etat avec un taux moyen de 505,2% au cours de la période d'analyse, et que ii) leur poids s'est ainsi situé à 93,7% des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques (voir les listes des projets plus bas et en annexe 2) en moyenne l'an au cours de la même période.

113. Les informations collectées montrent que, sur l'ensemble de la période, la lutte contre les changements climatiques a bénéficié de 21 projets d'investissement.

114. En revanche, le niveau d'agrégation des informations disponibles n'a pas permis d'approfondir l'analyse compte tenu de l'absence d'une présentation désagrégée des dépenses de la lutte contre les changements climatiques (type de dépense de fonctionnement + catégories de dépenses d'investissement).

Figure 2 : Parts des dépenses de fonc et d'invest en % des depts de changement climatique, 2008-2014.



4.3. Ventilation sectorielle des dépenses

115. La ventilation des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques par secteur montre que celles-ci ont été dominées à hauteur 89,5% par les énergies renouvelables, suivies par l'amélioration de la résilience avec 8,1%, les autres secteurs qui ne cumulent que 1,3% et les activités de programmation et d'habilitation avec 1,1% des dépenses totales.

116. L'analyse de cette ventilation permet d'observer que

- ***L'atténuation*** a été la catégorie qui a le plus bénéficié des dépenses à l'inverse de la situation des pays non Annexe I de la convention (exemple : le poids de projets de potentiels d'atténuation qui sont indirectement liés aux changements climatiques a été de 98,1% en 2014). Ces dépenses sont principalement issues des programmes promouvant les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique et les projets de lutte contre la pauvreté (en particulier ceux visant les OMD des secteurs de l'eau/agricole). Bien entendu, et comme mentionné précédemment, une grande partie du financement des activités en matière d'adaptation, non pas été prises en compte dans cette analyse, en raison de la difficulté dans l'appréciation des limites entre l'action du développement et de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques.

- ***les énergies renouvelables*** ont bénéficié de quatorze (14) projets. Sur ces projets, sept (7) ont été financés sur les ressources propres de l'Etat et ont représenté 20% des dépenses totales des énergies renouvelables. Aussi, la répartition de ces projets selon le type d'énergie montre une forte dominance du photovoltaïque qui accapare 12 sur les 14 projets dont deux projets sont dédiés à la génération hybride. Les deux (2) autres projets non photovoltaïques se composent d'un projet d'énergie éolienne (situé au Sud de Nouakchott) et d'un autre qui est partagé entre le solaire et l'éolienne (situé dans le Département de Chami).

- ***L'amélioration de la résilience*** n'a bénéficié que d'un seul (1) projet de taille (Projet sur un financement japonais). Aussi dans ce volet, qui fait partie des activités d'adaptation, on peut signaler que la Mauritanie est un membre du programme de l'Union Africain «African Risk Capacity», qui vise à garantir l'assurance de la sécurité alimentaire contre les sécheresses et que dans ce cadre, elle avait, comme souligné plus haut, payé en 2014 sa première cotisation à ce système d'assurance.

- ***le secteur de l'hydraulique*** avec deux (2) projets sur un financement propre de l'Etat qui ont été mis en place en vue de réduire la dépendance des zones isolées des carburants. Les points d'eau, qui ont été réalisés dans ces projets, ont été équipés de moyens d'exhaure à énergie renouvelable.

- ***le secteur du littoral*** a bénéficié d'un seul (1) projet sous-régional couvrant les littoraux de l'Afrique de l'Ouest sur un financement international avec plusieurs bailleurs (Dont le chef de file est le PNUD) et des contributions des pays bénéficiaires.

- ***les activités de programmation et d'habilitation*** ont bénéficié, durant la période d'analyse, de trois (3) projets dont deux communications nationales et un rapport biennal actualisé qui est en cours de préparation. Ces projets sont financés par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM).

4.4. Ventilation par nature des dépenses

117. L'examen des dépenses de lutte contre les changements climatiques permet de classer celles-ci en deux catégories que sont i) les dépenses liées directement aux changements climatiques dites dépenses directes et ii) les dépenses qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques mais de manière indirecte dites dépenses indirectes. Ce sont la essentiellement des dépenses affectées à des objectifs d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES).

118. La répartition des dépenses totales du changement climatique entre ces deux catégories montre le faible volume des dépenses directes comparativement aux dépenses indirectes.

4.4.1. Les dépenses directes

119. De manière générale, le financement orienté vers les dépenses directes du changement climatique a été essentiellement constitué des contreparties des projets financés sur des apports extérieurs.

120. Aussi, l'analyse des données obtenues montre que les dépenses directes, dont le taux d'exécution moyen a été relativement élevé et proche celui des dépenses indirectes (94,9% contre 95,1%), se sont situées à **32,6%** des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques en moyenne l'an sur la période 2008-2014.

121. Comme le comportement des dépenses totales de la lutte contre les changements climatiques, les dépenses directes ont suivi une évolution très erratique avec un taux moyen de 142,1% sur la période 2008-2014 avec un pic de 513,8% en 2011 suivi d'une croissance négative de -96,8% en 2012.

122. C'est ainsi qu'au cours de la sous-période 2009-2011, elles ont enregistré une dynamique haussière qui s'est fortement accélérée pour atteindre un pic en 2011 avec un volume de presque 1,6 milliard d'ouguiyas après avoir été de seulement 36,6 millions d'ouguiyas en 2008. Cette tendance s'est toutefois fortement inversée à partir de 2012 avec un volume des dépenses qui a été ramené à un montant de 39,5 millions d'ouguiyas en 2014 soit un niveau proche de celui de 2008.

123. L'analyse montre aussi que ces dépenses ont été exclusivement orientées vers l'investissement lequel a été essentiellement absorbé par l'adaptation avec une part de 91,4% et accessoirement par l'habilitation avec 9,6%.

124. La ventilation des dépenses directes exécutées liées aux changements climatiques selon la source de financement indique que le financement sur des ressources propres de l'Etat est resté très limité avec un niveau moyen sur la période sous-revue de 1,6% alors que

98,4% des dépenses ont été financées par des ressources extérieures sous forme de projets de développement.

125. L'analyse par type d'activité indique que les dépenses directes ont porté essentiellement sur l'habilitation et accessoirement sur l'adaptation aux changements climatiques. Elle indique aussi que les activités d'habilitation ont porté sur les projets d'élaboration de deux communications nationales (Seconde communication de 2008 et troisième communication de 2013) et le processus de réalisation du rapport biennal actualisé «2014» en cours. Ces trois (3) actions ont été financées sur le Fonds Environnement mondial (FEM).

Tableau 3 : Dépenses directes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy2008-14
Dep d'invest programmées	36,63	53,85	303,59	1641,58	50,38	71,21	45,88	
Dep d'invest ordonnancées	36,57	52,39	260,54	1599,15	50,38	69,82	39,54	
Taux d'exécution	99,8	97,3	85,8	97,4	100,0	98,0	86,2	94,9

Source : données des structures publiques (Budget, MAED et PTF) et nos calculs.

4.4.2. Les dépenses indirectes

126. Les dépenses indirectes ont progressé à un rythme soutenu mais très fluctuant (avec un taux moyen de +2290%). L'année 2012 a été, à cet égard, très marquante.

127. En effet, ces dépenses sont passées d'environ 15 millions en 2008 à plus de 923 millions d'ouguiyas en 2009, avant de suivre une tendance baissière entre 2010 et 2011 et d'enregistrer de nouveau une forte hausse pour atteindre leur pic en 2012 avec environ 10,5 milliards d'ouguiyas.

128. Sur la période d'analyse, ces dépenses ont représenté en moyenne annuelle **67,4%** des dépenses destinées à des fins répondants aux critères d'activités de lutte contre les changements climatiques sur la période 2008-2014.

129. L'analyse selon le type d'activité montre que les dépenses indirectes ont été réalisées presque exclusivement dans le domaine des énergies renouvelables qui en ont absorbé 99,9%.

130. L'analyse selon la source de financement indique que, contrairement aux dépenses directes, le financement sur des ressources propres de l'Etat des dépenses indirectes, a été relativement important de l'ordre de 53,9% en moyenne l'an sur la période. Il faudra toutefois relativiser ce ratio car la ventilation du cumul des dépenses indirectes permet de constater que le cumul des dépenses financées sur des ressources extérieures a atteint un volume de 15,2 milliards d'ouguiyas soit 77% du cumul total des dépenses. Aussi, le poids moyen de la part de l'Etat a été rehaussé du fait de l'absence de l'appui extérieur au cours des années 2008 et 2010 et son faible volume en 2011.

Tableau 4 : Dépenses indirectes du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008-14
Dep programmées	16,7	926	208,1	169,6	10.488,6	5.907,7	2.037,4	
Dep ordonnancées	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
Taux d'exécution en %	87,9	99,7	99,2	78,6	99,9	100,6	99,6	95,1

Source : données des structures publiques et nos calculs.

131. L'analyse de cette catégorie de dépenses selon la nature économique, montre que celles-ci ont été dominées par l'investissement qui a bénéficié de 64,9% des dépenses totales contre 34,1% pour le fonctionnement en moyenne annuelle sur la période 2008-2014.

132. En ce qui concerne le fonctionnement, on peut noter que

- les ressources proviennent essentiellement du MPEM du pétrole qui assure la gestion de la maîtrise de l'énergie¹ (CNME) en plus de la plupart des énergies renouvelables² du pays (qui relèvent des missions des principales agences que sont l'ANADER et l'ADER). En effet, les allocations budgétaires de ces structures pour la période 2008-2014 incluent des dotations pour le fonctionnement totalement issues du budget sur les ressources propres de l'Etat (environ 3,6% des dépenses indirectes). Ces allocations affectées au fonctionnement ont été multipliées par 12 entre 2008 et 2013 avant de chuter en 2014 suite à la réforme institutionnelle du MPEM, donnant lieu à la dissolution de l'ANADER et à la transformation de la CNME en service de la Direction de l'Electricité.

- Les dépenses indirectes de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 97,5% en moyenne annuelle sur la période 2006-2014.

Tableau 5: Dépenses indirectes de fonctionnement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dep programmées	16,7	83,9	71,9	124,3	139,6	176,5	105,3
Dep ordonnancées	14,6	81,5	70,2	124,3	139,6	176,5	105,3
Taux d'exécution	87,9	97,2	97,7	100	100	100	100

Source : données des structures publiques et nos calculs.

133. S'agissant des dépenses d'investissement indirects, on peut noter qu'elles ont été marquées par

- une progression fortement irrégulière durant la période 2008-2014 avec un volume qui est passé de 842 millions d'ouguiyas en 2009 (soit presque 3 millions d'US\$) à 45,3 millions en 2011 avant d'enregistrer une forte hausse pour se situer à 10,3 milliards d'ouguiyas en

1. La maîtrise de l'énergie représente environ 20% du pouvoir d'atténuation de l'approvisionnement en énergie qui représente à son tour 18% du potentiel d'atténuation des émissions globales.

2. Source principale d'atténuation des émissions GES de l'approvisionnement en énergie.

2012 (soit 780 millions d'US\$) et de rechuter de nouveau à 1,9 en 2014. Cette irrégularité est liée aux cycles de programmation et à la mise en œuvre des projets.

- une concentration exclusive sur les activités d'atténuation et en particulier sur les énergies renouvelables dont la part moyenne y a été de 90%.

134. la très forte présence des appuis extérieurs par rapport au financement sur des ressources propres de l'Etat. C'est ainsi que

- Le financement sur des ressources propres de l'Etat a représenté environ **30,3%** de l'investissement indirect total en moyenne l'an sur la période. Ce financement provient notamment du MPEM avec cinq (5) projets d'énergie renouvelable et les autres actions, principalement au service de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural que sont

- *Electrification des Communes Rurales (2009-2010)* qui a représenté 5,6% du budget d'investissement indirect pour le changement climatique. Ce projet est mis en œuvre par l'ADER.
- *Electrification solaires de zones dans le Centre et de l'Est (2009)* qui a représenté 0,5% du budget d'investissement indirect pour le changement climatique (2008-2014). Ce projet est mis en œuvre par l'ADER.
- *Programme de développement des énergies renouvelables (2012)* qui a représenté 15,8% du budget d'investissement indirect pour le changement climatique. C'est un programme ambitieux initié par l'ANADER.
- *Projet éclairage publique de Nouakchott et d'Akjoujt (2013)* qui a représenté 54,6% du budget d'investissement indirect pour le changement climatique. Les deux projets ont été mis en œuvre par la SOMELEC.
- *Participation de l'Etat dans la capitale de la société Atersa-Mauritanie* PV de fabrication des panneaux solaires en 2012 avec un montant de 2 millions d'euro soit 18,9% des investissements indirects du changement climatique.
- *Programme de création et d'équipement de points d'eau*, dans lequel l'équipement est totalement solaire et qui a été mis en œuvre entre 2013 et 2014 par la Direction de l'hydraulique du MHA,
- *Composante de four solaire* qui a été insérée par le MEDD dans son projet d'appui au programme des énergies domestiques en 2013 avec un financement sur les ressources propres de l'Etat d'environ 0,1% d'investissement indirect pour les changements climatiques.

- La partie des dépenses financées sur des apports extérieurs a représenté **69,7%** des dépenses indirectes totales. Le MPEM détient, à lui seul, 98,2% de ces dépenses dont plus de

99% sont dédiées aux énergies renouvelable. Dans ce cadre, les activités réalisées ou en cours de mise en œuvre sont :

- ***Plateformes solaires multifonctionnelles***, qui est un programme financé par plusieurs bailleur (PNUD/ PPPSD, Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base, Ambassade des USA, USAID, TICAD Unit, UNDP Tokyo et Yamaha Motors). Mis en œuvre par l'APAUS, ce programme a, durant la période 2011-2014, totalisé 275,2 millions d'ouguiyas, soit 1,8% de la somme d'engagement de l'appui au développement pour les changements climatiques.
- ***Projet de développement des énergies renouvelable dans la zone d'Aftout Oriental***, qui est financé par la Banque Islamique de Développement et mis en œuvre par l'APAUS. Les dépenses de ce projet pour l'année 2014, qui ont été de 25,4 millions d'ouguiyas, ont représenté 0,2% du cumul de l'appui indirect pour les changements climatiques.
- ***Projet Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott***, qui est financé par le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), est mis en œuvre par la SOMELEC. Entre 2013 et 2014, les dépenses de ce Projet ont été de 4.548,3 millions d'ouguiyas, ce qui représente 29,8% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques issues de l'appui extérieur.
- ***Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables***, qui a été financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et mis en œuvre conjointement avec le MPEM. En 2013 les dépenses de ce Projet ont été d'environ 14 millions d'ouguiyas soit environ 0,1% du cumul de l'appui indirect pour les changements climatiques issues de l'appui extérieur.
- ***Projet Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa*** (2012-2014), qui est financé par Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par la SOMELEC. Les dépenses de ce Projet sont estimées à 27 millions d'ouguiyas, ce qui représente seulement presque 0,2% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques issues de l'appui extérieur.
- ***Projet d'Infrastructures de production électrique solaire (IPES)***, qui est financé par le Gouvernement Espagnol et mis en œuvre par l'ADER. Ce projet a cumulé comme dépenses entre 2012-2014 une somme de 774,8 millions d'ouguiyas, soit environ 5,1% du cumul des dépenses indirectes pour les changements climatiques issues de l'appui extérieur.
- ***Projet Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est***, qui est financé par la Coopération Espagnole et mis en œuvre par l'ADER. En 2009, le total des dépenses dudit Projet était de 746,2 millions d'ouguiyas, ce qui représente 4,9% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques financées des ressources extérieures.
- ***Projet de Central Solaire de Nouakchott (2012)***, qui est financé par MASDAR (Emirats Arabes Unies) et mis en œuvre conjointement avec la SOMELEC. Le

financement total de cette centrale a été évalué à 31,99 millions d'US\$ soit environ 8.829,2 millions d'ouguiyas, ce qui représente plus de 57,9% de la somme des dépenses indirectes pour les changements climatiques financées des ressources extérieures.

Tableau 6 : Dépenses indirectes d'investissement du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dep Programmées	0	842,2	136,2	45,3	10.349,0	5.731,2	1.932,1
Dep Ordonnancées	0	842,2	136,2	9,1	10.333,9	5.768,7	1.924,0
Taux d'exécution	0	100	100	20,0	99,9	100,7	99,6

Source : données des structures publiques et nos calculs.

4.5. Ventilation des dépenses par structure

135. Dans le cadre de cette revue, l'analyse se limite aux principaux Ministères dont les missions et les interventions sont en lien direct avec la lutte contre les changements climatiques (suivant les critères mentionnés plus haut) que sont le MEDD, le MPEM et le MHA. Les autres Ministères potentiellement concernés notamment les Ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Élevage n'ont pas été pris en compte dans ce travail en raison de la difficulté de séparer de leurs dépenses celles pouvant être considérées comme dépense de lutte contre les changements climatiques.

136. S'agissant du MEDD, qui assure la tutelle de la coordination nationale des changements climatiques, on peut observer que

- les dépenses exécutées au bénéfice de la lutte contre les changements climatiques provenant du Ministère ont représenté 9,7% des dépenses totales de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014 et ont été essentiellement de nature directe avec un le taux d'exécution qui a été de 88%.
- ces dépenses exécutées ont enregistré une augmentation accélérée entre 2008 et 2010 passant de 36,6 à 260,2 millions d'ouguiyas et ce en dépit d'un taux d'exécution en baisse passant de 99,8% à 85,8%.
- l'année 2011 a représenté une année exceptionnelle dans l'évolution des dépenses de lutte contre les changements climatiques du MEDD avec environ 1,6 milliard d'ouguiyas et un taux d'exécution de 97,4%.
- la sous-période 2012-2014a été marquée par un forte baisse de ces dépenses qui se sont situées à 39,5 millions à la fin de la période.
- les dépenses de lutte contre les changements climatiques du Ministère ont porté exclusivement sur l'investissement avec deux (2) projets d'adaptation dont l'un est d'origine sous régionale. En effet, il n'a pas été possible d'isoler à l'intérieur des dépenses de fonctionnement du Ministère celles qui ont été destinée à la lutte contre les changements climatiques.

137. En ce qui concerne les dépenses de lutte contre les changements climatiques du MPEM, on peut noter que le Ministère

- a mobilisé environ 89,6% des dépenses de lutte contre les changements climatiques pour la période 2008-2014,
- ces dépenses ont été orientées essentiellement vers l'investissement avec 96,3% des dépenses totales contre 3,7% pour le fonctionnement sur la période,
- la partie de ces dépenses d'investissement avait porté exclusivement sur le domaine des énergies renouvelables,
- l'investissement a été financé à hauteur de 77,5% par des appuis extérieurs et environ 20% sur les ressources propres de l'Etat (les 2,5% représentent l'investissement privé qui se limite à l'action réalisée en 2012 de création de la fabrique des panneaux solaires ETERSA MAURITANIE SA).

138. Pour ce qui est du MHA, il faudra relever que celui-ci a opté, en assurant le service de base d'accès à l'eau potable dans les zones rurales, pour le pompage solaire limitant ainsi la dépendance aux carburants fossiles dont la disponibilité n'est pas garantie dans la plupart des cas dans les zones enclavées. Cette option, que le Ministère privilégie depuis 2011, favorise l'action de lutte contre la pauvreté en même temps qu'elle participe pleinement dans l'atténuation des émissions des GES. Elle a aussi engendré des dépenses collatérales indirectement imputables sur les changements climatiques.

139. Les données obtenues montrent que sur la période 2008-2014, les dépenses assurées par ce Ministère au profit de la lutte contre les changements climatiques ont représenté 0,7% de ces dépenses dont 37,6% ont été financés sur les ressources propres de l'Etat et le reste sur des fonds extérieurs.

4.6. Benchmarking

140. La comparaison de la situation de la Mauritanie en matière de lutte contre les changements climatiques par rapport à des pays ayant des conditions proches ou un niveau de développement comparable est utile et permet de situer et d'apprécier l'effort du pays dans ce domaine.

141. Cette comparaison pourrait se faire en prenant en compte de nombreux facteurs dont en particulier le type de gouvernance climatique, le degré d'intégration de cette question dans la planification stratégique et budgétaire du pays et le volume des dépenses.

142. Dans ce cadre, les informations qui ont pu être obtenues soulignent que la Mauritanie est en retard par rapport à plusieurs pays de la région.

143. En effet, dans la sous-région UMA, la plupart des pays ont déjà leur propre stratégie climatique et que certains ont adopté la «croissance verte» comme stratégie de stimulation simultanée de la croissance et de la durabilité de l'environnement (Maroc). A l'opposé et

malgré l'avancement constaté au niveau des communications nationales, la Mauritanie n'a pas mis en place un plan stratégique à l'exception du PANA, qui reste à nos jours peu opérationnel. Elle reste ainsi à un niveau de planification de l'action climatique inférieur aux pays de l'Afrique subsaharienne dont plusieurs possèdent déjà, en plus des stratégies de lutte contre les changements climatiques, des structures de gouvernance climatique avec des prérogatives claires (Exemples : Mali, Ghana et Togo) ou dans la bonne direction avec une bonne intégration et une vision stratégique claire (Exemples : Sénégal, Burkina et Niger). Pour l'élaboration de stratégies de changement climatique, ces pays ont souvent lancé des processus nationaux basés essentiellement sur un financement propre pouvant être complété par un appui extérieur.

144. De même, dans ces deux ensembles (UMA et CILSS-CDEAO), rares sont donc les gouvernements qui n'ont pas de budgétisation nationale propre aux changements climatiques ce qui n'est pas le cas de la Mauritanie.

145. La Mauritanie est également en retard par rapport aux pays de la région s'agissant du volume de dépenses de lutte contre les changements climatiques avec 0,8% des dépenses budgétaires de l'Etat par rapport contre 3% au Mali et 2 % Maroc.

146. Les informations collectées montrent en revanche que sur le plan des réalisations en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation, la Mauritanie occupe une place de leader en particulier en énergie propre mais dans une vision de développement globale sans que les acquis obtenus ne soient valorisés comme activités climatiques.

CHAPITRE (5). OPPORTUNITES DE FINANCEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

147. Ce chapitre examine les opportunités de financement pouvant être mobilisées en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Il commence par rappeler l'état actuel de la mobilisation avant de présenter les opportunités existantes dans ce domaine.

5.1. Etat actuel de la mobilisation

148. Comme souligné plus haut, la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses de lutte contre les changements climatiques, reste très en dessous des exigences du degré de vulnérabilité extrême qui caractérise le pays et de ses gisements inestimables d'atténuation et n'ont atteint 1% des dépenses totales de l'Etat sans la dette qu'en 2012.

149. La faiblesse de cette mobilisation a été aggravé par la capacité limitée de programmation et de d'absorption du pays. C'est ainsi que durant la période 2008-2014 et de manière générale, l'ensemble des projets financés sur des ressources extérieurs à vocation climatique ont accusé d'importants retards tant au stade de la programmation qu'au niveau de la mise en œuvre. De même, les dépenses directes pour la lutte contre les changements climatiques se sont limitées à des activités préparatoires et trois (3) projets d'adaptation dont un sous régional.

150. Pourtant la Mauritanie dispose déjà de plusieurs portefeuilles de projets de changements climatiques notamment dans les catégories d'activités climatiques d'adaptation et d'atténuation.

151. En effet, chacune des trois communications nationales présente une panoplie de projets en plus d'une série de projets prioritaires pour l'adaptation dans le programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques. En revanche, ces portefeuilles sont toujours loin de satisfaire les exigences des mécanismes de financement des changements climatiques sur le plan de l'appui et ne sont jamais passés dans les priorités d'investissement sur l'échelle nationale.

152. Des plus, l'exploitation des documents stratégiques dans le domaine des changements climatiques révèle que malgré la validation de ces documents par les autorités nationales avant leur présentation à la communauté internationale, un écart significatif persiste entre leur contenu et la réalité des actions sur le terrain. Dans ce cadre et à titre d'exemple, la seconde communication nationale présente une capacité d'atténuation sur l'ensemble des projets d'environ 25000 tonne de CO₂ par an. Mais les actions du Gouvernement qui sont dédiées à la lutte contre la pauvreté et à l'accès des populations aux services de base durant la période entre cette communication et la troisième communication ont satisfait presque 80 % de la dite capacité d'atténuation sans lien avec les projets la communication concernée (c'est-à-dire la seconde communication). En effet, aucun des projets d'atténuation de la seconde communication n'adépassé le stade de fiche de note d'identification de projet (NIP).

153. De manière générale, durant la période de l'étude, on peut distinguer les trois séquences que sont:

- Entre 2008 et 2011 : cette séquence se caractérise par une faible intégration de la composante de changement climatique dans la programmation budgétaire et par la faiblesse de ce type de dépenses qui ont été limitées aux contreparties des projets sous régionaux ou aux activités de lutte contre la pauvreté réduisant la dépendance énergétique,
- L'année 2012 : qui peut être considérée comme l'année de la mise en place de la nouvelle vision stratégique en matière des énergies renouvelables et de prise en compte de la composante de changement climatique dans la CSLP.
- Entre 2013 et 2014 : cette séquence a connu une régression rapide des dépenses de lutte contre les changements climatiques suite à la dégradation de la structuration institutionnelle des structures chargées de cette problématique et du recul de la conscience en matière de changement climatique.

5.2. Opportunités de financement

154. Les sources de financement des activités de lutte contre les changements climatiques se sont accrues tout au long des dernières décennies. Cette évolution résulte de la prise de conscience de plus en plus accrue de la communauté internationale de la réalité des changements climatiques.

155. Dans ce cadre, les pays industrialisés reconnaissent la nécessité d'éviter de freiner la croissance des pays en développement (PED). C'est ainsi que les articles 4.8 et 4.9 de la CCNUCC ainsi que l'article 3.14 du protocole de Kyoto exigent de la part des parties prenantes de prendre des mesures de minimisation des effets pervers du changement climatique sur PED et les Pays les Moins Avancés (PMA).

156. En effet, ces deux instruments insistent sur le fait que les mesures de lutte contre le changement climatique ne doivent pas limiter les capacités des PED à se développer et attachent une importance particulière aux besoins des pays les plus pauvres et aux segments les plus vulnérables de la société. Ces deux instruments prévoient aussi le transfert de ressources techniques et financières et de toute autre assistance nécessaire pour gérer les conséquences du changement climatique des pays développés vers les PED.

157. C'est ainsi que depuis 2002, plus d'une vingtaine (20) de fonds mondiaux ont été mis en place (Exemples : Fonds d'adaptation, FEM, Fast Start, Fonds Vert, Fonds d'Investissement pour le Climat, MDP, REDD+, etc.). Ces fonds offrent une multitude de possibilités de financement pour soutenir les PED dans leur lutte contre les changements climatiques.

158. En effet, d'après la Banque mondiale, le financement disponible pour les programmes d'atténuation et d'adaptation était d'environ 10 milliards de dollars US par an pour la période 2008-2012. Aussi, à l'occasion de la Conférence de Copenhague COP15 en 2009¹, les pays développés ont accepté de mobiliser 30 milliards de dollars US entre 2009 et 2012 sous forme de financement accéléré « fast-track ». Cette conférence a aussi pris l'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020². Cet engagement devra être formalisé comme engagement contraignant lors de la conférence de Paris prévue en décembre 2015.

159. L'accès aux fonds reste toutefois difficile en raison du manque de clarté par rapport au processus d'application et des coûts élevés de transactions. Ainsi, malgré les tentatives de levées de fonds additionnels, l'accès au financement climat reste difficile pour la plupart des PED. C'est pourquoi ces pays revendiquent lors des négociations internationales que les fonds soient alloués de manière transparente et équitable.

160. Il faudra rappeler toutefois que des mécanismes ont été mis en place en vue de faciliter cet accès qui se sont révélés incontournables par la plus part des PED et en particulier dans le mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto ainsi que dans son mécanisme de mise en œuvre conjoint.

161. Dans ce cadre, et depuis la conférence de Johannesburg, la notion de priorité nationale d'atténuation (en Anglais NAMA) a vu le jour. Cette notion a été redynamisée comme mécanisme de financement plus flexible et ouvert dans les conférences de Cancun et de Doha. Mais le niveau d'engagement international ne peut pas associer ce genre de mécanisme flexible tant qu'il ne sera contraignant ce qui devra être envisagé lors de la conférence de Paris.

162. De plus, la CCNUCC a œuvré pour la facilitation de l'accès des PED aux fonds de lutte contre les changements climatiques en multipliant l'accès à la communication des besoins nationaux en financement et en transfert de technologie pour l'atténuation et l'adaptation à travers la répartition des activités de communications nationales qui étaient quadriennales en ajoutant deux documents communicatifs biennaux. Le premier de ces documents, que la Mauritanie cherche à finaliser en 2015, est intitulé le rapport biennal actualisé, est dédié à l'atténuation et. Le second document, qui est intitulé les programmes nationaux d'adaptation, reste un système ouvert et présentable aux conférences des parties qui se tiennent annuellement. La CCNUCC a aussi mis d'autres outils pour améliorer l'accessibilité aux fonds dont on peut signaler « la détermination de l'engagement national d'atténuation des GES » (en Anglais INDC).

¹ Cette conférence a connue la plus grande participation de la Mauritanie avec une délégation présidée par le chef de l'état.

² La Banque Africaine pour le Développement évalue les coûts d'adaptation en Afrique à environ 20 à 30 milliards USD par an pour les 10 aux 20 prochaines années. En outre, les coûts suscités par l'atténuation pourraient atteindre 9 à 12 milliards de dollars par an d'ici 2015.

163. Pour le cas spécifique de la Mauritanie, l'état de la mobilisation des ressources pour la lutte contre les changements climatiques (section précédente) a permis de conclure que l'accès du pays à ces fonds reste très faible. La Mauritanie est d'ailleurs classée parmi les pays dits à «forfait financier» qui ne mobilisent, à nos jours, que le minimum de financement mis à la disposition des parties.

164. En plus des fonds qui peuvent être mobilisables dans le futur (plus haut mentionnés), la Mauritanie pourrait bénéficier des fonds auxquels elle est éligible mais qu'elle n'a pas pu, à présent, mobiliser. A titre d'exemple, on peut citer les 30 millions USD qui ont été accordés par le FEM 5 et les 9 millions d'euros par les négociateurs de la conférence de Copenhague en 2009 pour le secteur de l'Energie.

165. Il faudra également souligner que le niveau actuel du développement des énergies renouvelables dans le pays pourrait être valorisable sur le marché international du carbone ce qui pourrait participer dans la pérennisation des investissements de lutte contre les changements climatiques.

166. Plusieurs facteurs expliquent le faible niveau de mobilisation par le pays des fonds destinés au changement climatique dont notamment l'absence de structuration institutionnelle conjuguée à la faible intégration de la problématique climatique dans la planification stratégique et budgétaire.

CHAPITRE (6). RECOMMANDATIONS

167. Comme souligné plus haut, la Mauritanie fait face à de nombreux défis liés aux changements climatiques et se caractérise par des niveaux élevés de vulnérabilité et de pauvreté ainsi que par une abondance en ressources d'énergies renouvelable. De même, le volume des dépenses qu'elle exécute ainsi que son niveau de mobilisation des ressources en faveur de la lutte contre les changements climatiques restent très en dessous des exigences des défis et des opportunités ouvertes dans ce domaine.

168. Pour surmonter ces difficultés et améliorer l'efficacité des dépenses et la mobilisation des ressources pour la lutte contre les changements climatiques, la revue recommande d'agir en priorité sur les dimensions de l'intégration des changements climatiques dans la planification stratégique, de la mobilisation des ressources financières et de la gouvernance de la problématique.

6.1. Intégration des changements climatiques dans la planification stratégique.

169. Compte tenu des éléments déjà présentés, il est impératif pour la Mauritanie d'œuvrer pour la mise en place d'une démarche qui permette une meilleure intégration des changements climatiques dans la planification stratégique du pays tant à un niveau sectoriel (les stratégies des secteurs les plus concernés : Pétrole, Mines, Elevage, Agriculture, etc.) que national (Stratégie nationale post 2015).

170. Cette démarche devra aboutir à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques qui devra être cohérente avec les stratégies sectorielles qui seront les véritables instruments de la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires. Cette stratégie devra évidemment être accompagnée de l'élaboration d'un plan d'action prioritaire pluriannuel et de la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation.

171. Bien évidemment, la Mauritanie pourra tirer plusieurs avantages de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette stratégie dont notamment: (i) une réduction de la charge des importations d'énergie liée à la dépendance totale du pays dans le domaine des sources de l'énergie fossile (ii) une meilleure garantie de l'approvisionnement adéquat en énergie et (iii) une meilleure garantie de l'accès de la population à l'énergie en particulier les couches vulnérables.

172. Le succès de cette intégration supposera toutefois une participation plus conséquente et efficace du Gouvernement dans le financement des actions de lutte contre les changements climatiques.

173. La Mauritanie devra aussi accorder une importance plus accrue au système d'assurance qui s'est avéré plus efficace compte tenu des expériences internationales. Cela permettra de mieux anticiper les actions à mener en matière de lutte contre les changements climatiques mais aussi de mieux exploiter les possibilités de mobilisation de ressources

ouvertes dans le cadre des fonds d'assurance en cas de chocs exogènes négatifs (notamment la sécheresse).

6.2. Mobilisation de ressources financières.

174. La stratégie proposée plus haut d'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans les stratégies de développement du pays devra inclure un volet sur la mobilisation des ressources financières.

175. En effet, la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources devra permettre à la Mauritanie d'améliorer sa compétitivité dans l'accès aux ressources financières internationales telles que identifiées dans les opportunités présentées plus haut. L'efficacité de cette stratégie suppose toutefois de se conformer au fondement de la feuille de route de Bali (COP13) et de mettre en place de mécanismes de gouvernance climatique et des capacités de mobilisation des financements dans le domaine climatique.

176. L'efficacité de la mobilisation des ressources pour la lutte contre les changements climatiques supposera également un meilleur affichage des engagements des autorités à moyen et long pour l'application des accords internationaux. Elle sera aussi favoriser par une meilleure visibilité des actions visant les objectifs de la CCNUCC aussi bien dans la programmation des ressources que dans la comptabilité des dépenses.

177. Cette visibilité sera facilitée par une prise en charge de la problématique des changements climatiques dans la nomenclature budgétaire. Dans un premier temps, cela pourrait se faire par l'élaboration d'un tableau de passage entre les dépenses de lutte contre les changements climatiques qui proviennent de plusieurs Ministères et les nomenclatures budgétaire et comptable actuelles. Ce tableau identifiera toutes les dépenses de lutte contre les changements climatiques en partant de la définition et de la délimitation de leur périmètre faite dans le chapitre 2.

178. La stratégie de mobilisation des ressources gagnera aussi à promouvoir des mécanismes de valorisation des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue de créer des opportunités d'investissement nouvelles pour le pays. Bien que la Mauritanie ne soit pas soumise à une obligation en matière d'atténuation des GES, elle possède des opportunités d'investissement dans ce domaine qu'elle pourra mettre en valeur tout en contribuant à l'effort mondial de stabilisation des concentrations des GES. Ces opportunités résident notamment dans les secteurs de l'énergie (Énergies renouvelables «solaire et maîtrise de l'énergie) et forestier (boisement / reboisement et lutte contre la déforestation). Bien entendu, le secteur de l'énergie possède le plus grand potentiel de mobilisation des ressources financières pour le climat en Mauritanie. Cela s'explique par les principaux facteurs que sont i) la forte dépendance énergétique du pays (100% de son énergie commerciale est importée), ii) le faible niveau d'accès à l'électricité notamment en milieu rural et semi urbain (estimé à 3,5% de la population) et iii) un bilan énergétique constitué de plus de 80% de combustibles d'origine forestière.

6.3. Gouvernance des changements climatiques.

179. Les analyses précédentes ont révélé la nécessité pour la Mauritanie de disposer d'une gouvernance plus efficace de la lutte contre les changements climatiques.

180. En effet, la mise en place de cette gouvernance devra être utile pour le pays pour plusieurs raisons. Elle permet de disposer d'une évaluation des scénarios climatiques et socioéconomiques qui vise la mise en exergue des risques liés au climat et la détermination des contraintes, et des opportunités et la fixation de priorités nationale en matière de réponse. Elle facilite l'établissement d'un cadre législatif « climat » sur la base des obligations internationales et des principes de gouvernance du développement durable, y compris la mise en place des procédures et mécanismes sectoriels et intersectoriels en charge de la mise en œuvre des politiques climatiques, Elle favorise aussi le suivi des responsabilités et des engagements politiques de la Mauritanie pour maximiser le profit des opportunités qu'offre les plateformes internationales de la CCNUCC et du protocole de Kyoto pour la mobilisation des ressources financières, le transfert de technologies propres et l'échange des bonnes pratiques. Elle encourage la responsabilisation des acteurs territoriaux à travers l'intégration de la politique climatique au niveau local et régional. La mise en place d'une gouvernance de lutte contre les changements climatiques devra également faciliter la mobilisation du financement des programmes scientifiques de recherche liés à cette problématique. De plus, elle encourage la participation de la société civile et du secteur privé aux processus politiques et administratifs du climat dans le pays.

181. Mais, en plus des exigences déjà citées (stratégie de lutte contre les changements climatiques et mécanismes de mobilisation des ressources financières), la mise en place de la gouvernance climatique suppose la conjugaison de plusieurs facteurs.

182. Tout d'abord, il est nécessaire d'accroître les ressources tant humaines que financières sur les ressources propres de l'Etat destinées à la lutte contre les changements climatiques.

183. Ensuite, il est impératif de favoriser une bonne synergie d'actions entre les acteurs publics (Départements ministériels et agences publiques), privés et de la société civile dans un cadre programmatique clair, cohérent et largement partagé.

184. Le développement d'un cadre institutionnel approprié est également un facteur indispensable pour une meilleure gouvernance de la problématique. Cadre pourrait être organisé autour de la mise en place de deux structures nationales qui seront dédiées respectivement à l'agrémentation et au registre national des changements climatiques. Cette orientation ne remet pas en cause nécessairement l'organisation institutionnelle en place, mais vise à renforcer sa consolidation avec une bonne structuration institutionnelle (qui fait quoi) couplée à une vision stratégique claire. Bien entendu, ces structures devront être dotées des moyens humains qualifiés et des ressources financières pour illustrer la bonne volonté des

autorités nationales et leur engagement en faveur des questions relatives à la lutte contre les changements climatiques.

185. L'amélioration de la gouvernance des changements climatiques suppose également le renforcement des actions d'atténuation et d'adaptation des impacts des changements climatiques. Dans cette perspective, il sera utile, de prendre en compte la documentation stratégique des changements climatiques déjà élaborée par la Mauritanie (PANA et Communications nationales) en associant de manière intégrée l'ensemble des parties prenantes. Aussi et compte tenu de la périodicité des activités préparatoires, il est encore possible de revoir le contenu de ces documents de manière participative durant la préparation des nouveaux documents (BUR et la quatrième communication nationale).

186. L'amélioration de la gouvernance passe enfin par i) l'intégration des médias, comme source d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation de la population sur la participation active dans des actions d'atténuation des GES et d'adaptation aux changements climatiques centrée sur l'audience ciblée et ii) une plus grande implication des du secteur privé dans la mobilisation de ressources pour la lutte contre les changements climatiques à travers le développement des formules de Partenariats publics-privés, pour l'investissement et le transfert de technologies.

Annexe 1: Termes de référence.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Mauritanie, à l'instar de nombreux pays et notamment ceux de la sous-région sahélienne, subit et continuera de subir les effets négatifs des changements climatiques. Les sécheresses récurrentes et les différentes catastrophes naturelles qui affectent depuis plusieurs décennies l'Afrique de l'Ouest, et en particulier le Sahel, ont mis en évidence la fragilité des écosystèmes et par-delà menacent la contribution du capital naturel productif à l'économie nationale.

Aussi, la dépendance des populations pauvres des ressources naturelles a créé une situation de forte vulnérabilité qui met en exergue l'évidence des liens entre le changement climatique et la pauvreté. La forte pression anthropique et animale sur les ressources, couplée à une insuffisance de politiques adéquates et cohérentes en matière de gouvernance environnementale, compromet ainsi l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMDs), en particulier ceux liés à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, le 3ème plan d'action (2011-2015) du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a été marqué par la volonté des pouvoirs publics de placer les enjeux environnementaux au cœur de la stratégie de développement économique et social du pays. Cette volonté s'est traduite par la prise en compte de ces enjeux dans deux des quatre principaux axes du CSLP. Toutefois, des efforts importants restent à faire. En effet, la valorisation économique du capital naturel est considérée comme un moyen efficace pour stimuler la production et la croissance pro-pauvre, notamment dans les secteurs stratégiques (pêche, développement rural, environnement et industries extractives).

En Mauritanie, le plan d'action national pour l'adaptation aux Changements Climatiques (PANA) a permis le pays d'identifier des options d'adaptations prioritaires aux changements climatiques afin de canaliser les options de financement.

En milieu urbain, Les problématiques environnementales qui touchent aussi bien le milieu rural que le milieu urbain, notamment la ville de Nouakchott et d'autres villes côtières menacées à travers les effets des changements climatiques (avancées de la mer, salinisation, ensablement, etc.).

Par ailleurs, bien que la revue des dépenses publiques dans le secteur de l'environnement et du développement durable -réalisée en 2012- ait mis en exergue les efforts du Gouvernement en matière d'augmentation du budget alloué au secteur de l'environnement, la finance climatique (publique et privée) et le suivi des dépenses dans le comptes nationaux avec des lignes budgétaires claires ne sont pas encore au point.

Aussi, en Mauritanie, la codification de lignes budgétaires sur les projets en lien avec les changements climatiques n'existe pas et ne permet pas donc d'assurer la traçabilité des dépenses sur ce sous-secteur spécifique de l'environnement et les changements climatiques.

Ainsi, dans le cadre de la gestion des dépenses publiques, il serait donc judicieux de voir comment assurer le suivi de la finance climatique au niveau de l'allocation budgétaire, en rapport avec les processus de planification et de budgétisation des projets et programmes sur les changements climatiques dans le pays.

C'est dans ce contexte que le projet Initiative pauvreté-environnement (IPE/phase 3) de la Mauritanie, financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Gouvernement mauritanien, vise à appuyer l'intégration effective des objectifs pauvreté-environnement dans le processus de planification des politiques publiques, et leur prise en compte dans les instruments nationaux de budgétisation et les mécanismes de financements innovants. A cet effet, le projet entend accompagner le Gouvernement dans l'analyse des dépenses publiques liées aux Changements climatiques (CC) et le processus de budgétisation, et fournir des recommandations de nature à améliorer le système de gestion des finances publiques en lien avec les CC.

Mis en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), le Ministère des Finances (MF) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), cette 3ème phase du projet IPE consiste à aider à une meilleure intégration des questions P-E dans les budgets.

Il s'agira, sur le long terme, de permettre au pays de mieux répondre aux défis liés aux CC tant au niveau des secteurs productifs que des infrastructures de base aussi bien dans le monde rural que urbain, mais aussi de renforcer le dialogue entre le secteur privé, le secteur public et la Société civile sur les problématiques des CC en Mauritanie.

La présente étude devrait partir de la revue des dépenses publiques dans le secteur de l'environnement mais également des autres revues périodiques des dépenses publiques en Mauritanie. Elle devra aussi regarder de très près comment les questions de CC sont intégrées dans le CDMT et les mécanismes de budgétisation.

OBJECTIFS DE LA REVUE :

La Mauritanie a sollicité la réalisation d'une Revue diagnostique des Dépenses Publiques (RDP) de base sur les changements climatiques. L'objectif de cette étude est d'examiner comment les dépenses relatives aux changements climatiques ont jusqu'à présent été prises en compte dans le processus budgétaire (préparation et exécution), et de proposer des recommandations visant à optimiser les mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières (nationales et extérieures) destinées aux changements climatiques.

De façon spécifique, il s'agira de: (i) mettre en exergue les dépenses publiques (fonctionnement et investissement) liées aux changements climatiques sur la période 2008-

2013 ; et (iii) formuler des recommandations de nature à améliorer l'allocation des dépenses publiques et les mécanismes de financement en faveur des changements climatiques en Mauritanie, en particulier en matière d'adaptation et de mitigation inscrites dans les documents de politiques et les plans sectoriels.

Par ailleurs, il est prévu :

- de faire l'état des lieux sur les politiques et stratégies nationales en lien avec les CC, les processus de planification et de budgétisation ainsi que le lien entre ces politiques et le CSLP. A ce titre, il s'avère nécessaire de procéder à une analyse des mécanismes de coordination ainsi que du niveau de prise en charge des questions liées aux changements climatiques dans les politiques publiques et les stratégies nationales, sectorielles et locales en Mauritanie ;
- de faire le point sur l'intégration des CC dans les budgets sectoriels et de celui de l'environnement ;
- de procéder à une analyse sur le double plan quantitatif et qualitatif des dépenses publiques relatives aux changements climatiques en Mauritanie ;
- d'analyser les aspects du cycle budgétaire, notamment le processus de préparation, d'allocation des ressources et d'exécution budgétaire, et l'intégration des CC dans le budget national et les CDMTs ;
- d'identifier les opportunités actuelles de financement liées aux changements climatiques en appui au développement local, en réponses au gap observé en matière de financement ;
- de proposer une méthodologie de codification des dépenses liées à l'environnement dans le système des comptes nationaux ; et
- de formuler des recommandations visant à améliorer et à renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en matière de changements climatiques en Mauritanie.

TACHES SPECIFIQUES :

L'équipe de consultants passera en revue les différentes stratégies nationales sur les CC (CSLP, PANA, PANE...), toutes les revues de dépenses publiques dans le secteur de l'environnement mais aussi le cycle budgétaire et les mécanismes actuels de codification budgétaire en faveur de l'environnement et des CC ainsi que les financements des actions liées aux changements climatiques. Il s'agira, en particulier :

- d'évaluer les priorités actuelles des politiques et stratégies relatives aux changements climatiques et le degré de cohérence de celles-ci avec le CSLP III et les plans locaux de développement ;
- de proposer une classification des dépenses publiques en faveur des CC pour le cas de la Mauritanie, afin de permettre le suivi des différentes rubriques ;
- d'analyser les actions prioritaires sur les CC, les produits recherchés, les indicateurs de suivi et leur lien avec les CDMT dans le cadre de leur mise en œuvre ;

- d'examiner les mécanismes institutionnels qui favorisent l'intégration des priorités liées aux changements climatiques dans le cycle budgétaire ; les arrangements institutionnels existants, et relever les gaps pour ainsi proposer des recommandations sur le renforcement de la coordination ;
- d'analyser le degré de prise en compte des objectifs en matière de changements climatiques dans le processus budgétaire (CDMT, budget de l'Etat, etc.), notamment dans le cadre de la programmation et de l'exécution des dépenses ;
- d'analyser les comptes nationaux et le système de codification existants sur les dépenses en faveur des CC, et de proposer des solutions ;
- de conduire des études de cas de la gouvernance sectorielle et locale liée aux changements climatiques, pour compléter et enrichir les outils existants, et identifier les dépenses publiques sur les CC au niveau local ;
- d'identifier les besoins en renforcement de capacités pour accéder aux opportunités actuelles de financement sur les changements climatiques, et en assurer une gestion adéquate ; et
- de proposer un système de suivi-évaluation des dépenses publiques dans le secteur des CC.

PRODUITS ATTENDUS :

A l'issue de sa mission, l'équipe de consultants produira un rapport définitif de l'étude sur la « revue des dépenses publiques sur les changements climatiques en Mauritanie ». Ce rapport comprendra les éléments suivants:

- un état des lieux sur les plans quantitatif et qualitatif des dépenses publiques liées aux changements climatiques en Mauritanie, en rapport avec les politiques nationales et les actions prioritaires ;
- les mécanismes de coordination et le niveau de prise en charge des changements climatiques dans les politiques publiques ainsi que dans les stratégies nationales, sectorielles et locales ;
- les opportunités actuelles de financement liées aux changements climatiques en appui au développement local ;
- un système de codification et de traçabilité, d'information et de comptabilisation des financements du Climat en Mauritanie ;
- des recommandations pertinentes de nature à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en matière de changements climatiques ;
- une évaluation des ressources financières (Budget de l'Etat, CDMT et autres sources de financement) allouées aux actions liées aux changements climatiques ;
- un plan d'actions prioritaires en vue d'identifier et de maîtriser les mécanismes et procédures d'accès aux opportunités actuelles sur le financement du climat sur le court, moyen et long terme;
- un résumé des points essentiels de la revue avec un volet national et un volet local.

DELIVRABLE :

Au terme de la consultation, l'équipe de consultants devra :

- rédiger un rapport provisoire ;
- animer l'atelier de restitution et de validation de l'étude ; et
- produire le rapport final qui tient compte des observations et recommandations de l'atelier de restitution et de validation.

COMPOSITION ET PROFIL DE L'EQUIPE :

L'équipe de consultants comprendra une équipe de consultants nationaux pluridisciplinaire de deux (2) membres et un consultant international (chef d'équipe). Les consultants nationaux doivent répondre au profil suivant :

1. un expert national en changements climatiques ; et
2. un expert national en finances publiques.

Les consultants devront avoir les qualifications suivantes :

1. Expert national en changements climatiques :

- un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5 au minimum) en sciences de l'environnement ou, à défaut, une solide expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des sciences sociales, de l'économie ou tout autre domaine jugé pertinent ;
- une expérience d'au moins 05 ans dans la conduite d'études relatives aux changements climatiques ou à l'environnement ;
- une bonne connaissance des questions de changements climatiques ;
- une expérience similaire dans la conduite de revues des dépenses publiques, notamment celles relatives à l'environnement ou aux changements climatiques serait un atout;
- une parfaite maîtrise du français (la connaissance de l'arabe et/ou de l'anglais est un atout).

2. Expert national en finances publiques

- un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5 au minimum) en finances publiques ou à défaut, une solide expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'économie ou tout autre domaine jugé pertinent ;
- une expérience d'au moins 05 ans dans la conduite d'études relatives aux changements climatiques ou à l'environnement ou au développement durable;
- une bonne connaissance des questions de changements climatiques serait un atout;
- une expérience similaire dans la conduite de revues des dépenses publiques, notamment celles relatives à l'environnement ou aux changements climatiques serait un atout;

- une parfaite maîtrise du français (la connaissance de l'arabe et/ou de l'anglais est un atout).

Les propositions devront être présentées par équipes ou bureaux de consultants. Les dossiers de candidature doivent comporter :

- **une proposition technique** : il s'agira de rédiger une note technique sur la compréhension des termes de référence, l'approche méthodologique et l'organisation de la mission ;
- **une proposition financière** : elle doit indiquer le montant total (somme forfaitaire globale), et incluant les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus) et l'indemnité journalière X nombre de jours ouvrables prévus ;
- **les CV des consultants**: ils doivent intégrer les références universitaires et attestations obtenues, l'expérience acquise dans les domaines similaires, les études de référence déjà réalisées et le niveau en langue.

DUREE DE LA CONSULTATION ET CALENDRIER INDICATIF :

Durée de la mission : 30 jours.

DOCUMENTATION (NON EXHAUSTIVE) :

- 1) CSLP 3
- 2) PANE
- 3) PANE
- 4) CDMT
- 5) Rapport d'évaluation du MAED du CSLP 3
- 6) Budgets Etat (2008-2013)....
- 7) Revues de dépenses globales....
- 8) Politiques sectorielles
- 9) Revue des dépenses publiques dans le secteur de l'environnement

Annexe 2: Tableaux des dépenses de lutte contre les changements climatiques.

Tableau (1). Evolution des dépenses du changement climatique en millions d'UM, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008- 14
Deptotals prog	53,3	979,9	511,7	1 811,2	10.539,0	5.978,9	2.083,2	
Deptotales exec	51,2	976,0	467,0	1 732,5	10.523,9	6.015,0	2.068,8	
Depdirectesprog	36,6	53,9	303,6	1 641,6	50,4	71,2	45,9	
Depdirectes exec	36,6	52,4	260,5	1 599,2	50,4	69,8	39,5	
Depindirectesprog	16,6	926,0	208,1	169,6	10.488,6	5.907,7	2.037,4	
Depindirectes exec	14,6	923,6	206,4	133,3	10.473,5	5.945,2	2.029,3	
Ratios en %								
Part des dep directes dans deptotexec	0,7	0,1	0,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,3
Part des dep indirectes dans deptotexec	0,3	0,9	0,4	0,1	1,0	1,0	1,0	0,7
Part des deptotds les dep de l'Etat	0,02	0,42	0,18	0,55	2,52	1,40	0,44	0,8
Part des deptotds les depds le PIB	0,01	0,10	0,04	0,12	0,73	0,40	0,13	0,2
Tauxd'execen %	96,1	99,6	91,3	95,7	99,9	100,6	99,3	97,5
Pour mémoire en milliards d'UM								
Dep totales exec de l'Etat e	257, 5	233	257,7	316,1	418,2	430,	467	
PIB	854	960, 9	1.196, 8	1.440, 2	1.437, 2	1.520, 8	1.544, 2	

Source : données des structures publiques et nos calculs.

Tableau (2) : Evolution des dépenses par nature en millions d'UM, 2008-2014.

Dépenses directes	Activités	Structure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Programmation								
Habilitation	Second communication		35,3						
	Troisième communication				40,4	29,4	36,0	35,3	
	Rapport Biennal actualisé								35,9
Adaptation	Adaptation au changement climatique	DAPL/MEDD	1,3	53,9	76,7	39,3			
	Programme pour l'amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturels dus au changement climatique	JICS/MEDD			182,5	1 564,7	14,4		
	Assistance préparatoire Programme Conjoint Développement Résilient au Climat en	PNUD							35,9

	Mauritanie								
Total dep directes prog			36,6	53,9	299,6	1 633,4	50,4	71,2	35,9
	Execution								
Habilitation	Seconde communication		35,3						
	Troisième communication				11,04	29,4	36,0	35,3	
	BUR								35,9
Adaptation	Adaptation au changement climatique	DAPL/ MEDD	1,25	52,4	63,0				
	Programme pour l'amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturels dus au changement climatique	JICS/ MEDD			182,5	1 564,7	14,4		
	Assistance préparatoire Programme Conjoint Développement Résilient au Climat en Mauritanie	PNUD						34,5	
Total dep directes exécutées			36,6	52,4	256,6	1 594,1	50,4	69,8	35,9
Dépenses indirectes	Programmation								
Atténuation	Plateformes solaires multifonctionnelles (ii)	PNUD				45,3	102,6	89,2	38,1
	PER DANS LA ZONE AFTOUT ORIENTAL	MAED/APAUS E							25,4
	Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott FADES 590/2012	SOMELEC						3163,7	1384,6
	Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables	PNUD							13,9
	Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa (Don)	AFD/SOMELEC					10,2	9,7	7,1
	Infrastructures de production électrique solaire (IPES)	ADER/MPPEM					89,0	342,9	342,9

	Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est	ADER/C.ESP		746,1					
	Central Solaire de Nkt	MASDAR/MPE M					8 829,2		
Total dep indirectes prog			0	746,1	0,0	45,3	9 031,0	3 605,5	1 812,1
Exécution									
Atténuation	Plateformes solaires multifonctionnelles (ii)	PNUD				9,1	87,5	126,6	31,0
	PER DANS LA ZONE AFTOUT ORIENTAL	MAED/APA USE							25,4
	Construction d'un parc éolien de 31.5 MW à Nouakchott FADES 590/2012	SOMELEC						3 163,7	1 384,6
	Assistance préparatoire au programme d'appui à la promotion et développement des énergies renouvelables	PNUD							13,9
	Construction de la Centrale Hybride Thermique Photovoltaïque de Kiffa (Don)	AFD/SOMELEC					10,2	9,7	7,1
	Infrastructures de production électrique solaire (IPES)	ADER/MPE M					89,0	342,9	342,9
	Electrification solaires de zones dans le Centre & l'Est	ADER/C.ESP		746,1					
	Central Solaire de Nkt	MASDAR/MPEM					8 829,2		
Total dep indirectes exec			0	746,1	0	9,1	9 015,9	3 643,0	1 805,0

SOURCES ????

Tableau (3) : Ventilation économique des dépenses du changement climatique, 2008-2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy 2008-14
Dep de fonctionnement	14,6	81,5	70,2	124,3	139,6	176,5	105,3	
Taux de croissance		456,4	-13,8	77,0	12,4	26,4	-40,3	86,3
Depd'investissement	36,6	894,5	396,8	1.608,2	10.384,3	5.838,5	1.963,5	
Taux de croissance		2.345,8	-55,6	305,3	545,7	-43,8	-66,4	505,2
Pour mémoire								
Dépensestotales	51,2	976,0	467,0	1.732,5	10.523,9	6.015,0	2.068,8	
Taux de croissance		1805,6	-52,2	271,0	507,4	-42,8	-65,6	403,9
PartFonc/Deptot en %	28,6	8,3	15,0	7,2	1,3	2,9	5,1	6,7

Source : données des structures publiques et nos calculs.

Annexe 3 : Liste des parties prenantes et des personnes rencontrées.

Ministère	Noms et Prénoms	Fonction	Téléphone	Email
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	Mohamed OuldJidou	Directeur de la Programmation, de Suivi et de la Coopération (DPSC) ; Coordinateur du projet « PAEPA »	22 31 07 46	jiddou67@yahoo.fr
	Mohamed El MoctarOuld Mohamed Taleb	Directeur de l'Hydraulique, Coordinateur du Programme de Création et Equipement de Points d'Eau (PCEPE)	22 44 66 18	mtar2002@yahoo.com
	LavdalDadde	Chargé de Mission, Coordinateur du Projet National Intégré Dans Le Secteur De L'eau En Milieu Rural «PNISER»	22 30 51 33	lafaldadde@yahoo.fr
Ministère Affaires Economiques et du Développement (MAED)	Cheikh El Moctar	Coordinateur du Projet d'Electrification Villageoise «APAUS»	4448 7194	c.moctar@acces.mr
	Mohamed El MoctarOuldYahya	Directeur Adjoint de la Direction de la Programmation des Investissements «DPI»	22 24 38 04	medmoctar@gmail.com
	Bouna Ould Ely Bouha	Directeur de la Programmation des Investissements «DPI»	45 24 10 22	
Ministère du Pétrole, de	DahOuld Sidi Boussa	Directeur de l'Electricité		

l'Energie et des Mines (MPEM)	Mohamed OuldYarguett	Conseillé Technique / MIDECE	46 40 19 20	mdyarguett@yahoo.fr
	ZakariaSoumaré	Chef service de la Maitrise de l'Energie	48 75 73 16	zakarsoum@gmail.com
	MoctarOuld Mohamed	Directeur technico-commercial de la SOMELEC	45 29 64 27	moctar@somelec.mr
	Cheikh Sid Ahmed Ahmedou	Chef service de la programmation de la SOMELEC		
	Mohamed OuldSoueilem	Directeur Administratif et Financier de l'ADER	46 80 80 51	mohamed.soueilem@yahoo.fr
	Ahmedou M.M. Ahmed Alem	Directeur Technique et de la formation de l'ADER	22 41 27 63	ammalem@yahoo.fr
Ministère Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR)	Dr Ahmedou Soulé	Enseignant chercheur de l'ENS / Expert CC	2220 8925	ahmdous@yahoo.fr
	Dr Kane Cheikh Sidi Ethmane	Enseignant chercheur de l'UST / Expert CC	3717 2584	ottmane6@hotmail.com
Ministère Environnement et Développement Durable (MEDD)	Mohamed AbdallahiSelmé	Directeur Adjoint du Contrôle Environnemental	4646 0908	medselme@gmail.com
	Mohamed elhacenKhouna	Directeur Adjoint des Aires Protégées et du littoral	2232 8121	predasmrim@yahoo.fr
	Moussa Beye	Directeur Administratif et Financier	22 30 71 50	bowalbeye@yahoo.fr
	Fall Alioune	Assistant Coordinateur PARSACC / MEDD	2237 4898	lunef@yahoo.com

Annexe 4: Références bibliographiques.

- Banque Mondiale, Adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord, 2011.
- Banque Mondiale, Appui à la Stratégie Changement Climatique du Royaume du Maroc, Décembre 2013.
- Banque Mondiale, Le Rapport de Développement dans le Monde - Développement et Changement Climatique, 2010.
- Banque Mondiale, Revue des Dépenses Publiques et Analyse Institutionnelle de la Politique Climat, Décembre 2013.
- Commission Européenne, la performance de la gestion des finances publiques en RIM, juin 2008.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Bilan 2007 des changements climatiques, quatrième rapport.
- GTZ, Renewable Energies in West Africa, Regional Report on Potential and Markets Chapter Mauritania, p164-175, 2009
- IEA, Technology road map, concentrating solar power, 2010.
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change*, 1996.
- IPCC, Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation, Special Report of the IPCC, Cambridge University Press, 2011.
- REPUBLIQUE DU MALI, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA)- Revue des dépenses publiques sur l'Environnement au Mali 2004-2011, Août 2013.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable-Troisième Communication Nationale (TCN) sur les changements climatiques, 2014.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable-Revue des dépenses publiques dans le secteur de l'environnement et du Développement Durable, Décembre 2012.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale du Budget-Cadres des dépenses à moyen terme global(2007, 2011, 2012, 2013).
- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable-Rapport National sur le Développement Durable 2012.

- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable-Deuxième Communication Nationale (SCN) sur les changements climatiques. 2008.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable-Contribution au processus de révision du CSLP et l'élaboration de son Plan d'Actions 2010-2015. AVRIL, 2010
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Office National des statistiques-Les annuaires statistiques, éditions 2008 à 2012.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement-Plans d'action du CSLP 2006-2010 et 2011-2015.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Direction Générale de la Politique économique et des Stratégies de Développement-Note de synthèse de suivi et évaluation du troisième plan d'actions du CSLP (2011-2015)
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du développement, Direction Générale de la Politique économique et des Stratégies de Développement-Les décaissements de l'aide pour le développement soumis pour la DAD Mauritanie (ensemble de fichiers Excel).
- République Islamique de Mauritanie, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement-Stratégie nationale de développement durable. Octobre 2006.
- République Islamique de Mauritanie ; Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement ; Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), 2006.
- République Islamique de Mauritanie, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement-Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques. 2005.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, plan d'action national en énergie domestique-Rapport principal, CECO-Conseil.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère des Finances, Direction Générale du Budget, Situation d'Exécution du Budget d'Etat (2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014).
- République Islamique de Mauritanie, Perspectives et Potentiel du Secteur de l'Électricité, table ronde pour la Mauritanie, Bruxelles, 22-23 Juin 2010.
- STERN REVIEW, l'économie du changement climatique, 2006.